|  |  |
| --- | --- |
| Titre | **Projets de Formulaires modèles à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993** |
| Document | **Doc. prél. No 4 REV d’avril 2022** |
| Auteur | BP |
| Point de l’ordre du jour | Point 9 |
| Mandat | C&R No 30 du CAGP de 2016 ; C&R Nos 15 à 17 de la CS Adoption de 1993 de 2015 |
| Objectif | Approuver des Formulaires modèles supplémentaires à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993 |
| Mesure à prendre | Pour décision ☐ Pour approbation [ ] Pour discussion [x] Pour action / achèvement [ ] Pour information [ ]  |
| Annexes | Annexe 1 : Version du projet de Formulaire modèle relatif à la « Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale »Annexe 2 : Version du projet de Formulaire modèle pour le « Rapport sur l'enfant » Annexe 3 : Version du projet de Formulaire modèle pour le « Rapport sur les futurs parents adoptifs »Annexe 4 : Version du projet de Formulaire modèle relatif au « Rapport de suivi de l’adoption »Annexe 5 : Projet de Formulaire modèle relatif à l’« Accord en vue de la poursuite de la procédure d’adoption »Annexe 6 : Projet de Formulaire modèle relatif au « Certificat de conformité en cas de conversion d’une adoption simple en adoption plénière » |
| Document(s) connexe(s) | Doc. prél. No 5 de mai 2015 à l’attention de la CS Adoption de 1993 – Projets de Formulaires modèles relatifs à l’adoption internationale |

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. Introduction 1](#_Toc101869119)

[II. Objectif des Formulaires modèles 1](#_Toc101869120)

[III. Modifications clés 2](#_Toc101869121)

[IV. Questions éventuelles à aborder lors de la réunion de la CS 3](#_Toc101869122)

[V. Calendrier 3](#_Toc101869123)

[VI. Proposition à l’intention de la CS 4](#_Toc101869124)

[ANNEXES 5](#_Toc101869629)

[ANNEXE 1 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF À LA « DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DE L'ENFANT À L'ADOPTION INTERNATIONALE » 6](#_Toc101869630)

[ANNEXE 2 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE POUR LE « RAPPORT SUR L'ENFANT » 14](#_Toc101869631)

[ANNEXE 3 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE POUR LE « RAPPORT SUR LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS » 25](#_Toc101869632)

[ANNEXE 4 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF AU « RAPPORT DE SUIVI DE L’ADOPTION » 36](#_Toc101869633)

[ANNEXE 5 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF À L’ « ACCORD EN VUE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE D’ADOPTION » 44](#_Toc101869634)

[ANNEXE 6 PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF AU « CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA SUITE DE LA CONVERSION D’UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE » 50](#_Toc101869635)

**Projets de Formulaires modèles à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993**

1. Introduction
2. Ce Document préliminaire, préparé en prévision de la Cinquième réunion de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d’adoption internationale* (ci-après, la « Convention Adoption de 1993 »), présente dans ses annexes une version révisée des projets de Formulaires modèles concernant :
3. la « déclaration de consentement de l’enfant à l’adoption internationale » (art. 4(d))(annexe 1) ;
4. le « Rapport sur l’enfant » (art. 16) (annexe 2) ;
5. le « Rapport sur les futurs parents adoptifs » (art. 15) (annexe 3) ;
6. le « Rapport de suivi de l’adoption » (annexe 4) ;
7. L’« Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption » (art. 17(c)) (annexe 5) ; et
8. le « Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière » (art. 27) (annexe 6).
9. Ces projets de Formulaires modèles constituent une version révisée des projets qui ont été communiqués pour commentaires aux Membres et aux Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 en décembre 2020 (Doc. prél. No 4). Il convient de noter que les Formulaires modèles Nos 1 à 4 avaient déjà été communiqués en prévision de la réunion de la CS de 2015, au cours de laquelle ils ont été discutés[[1]](#footnote-2).
10. En outre, quatre autres Formulaires modèles ont déjà été approuvés il y a plusieurs années[[2]](#footnote-3), à savoir :

(7) la « Déclaration de consentement [des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant] à l'adoption » (art. 4(c)) ;

(8) le « Certificat de conformité d'une adoption internationale [à la Convention] » (art. 23) ;

(9) le « Rapport médical sur l'enfant » ; et

(10) le « Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant ».

1. Une fois les Formulaires modèles Nos 1 à 6 finalisés, le format et la terminologie des Formulaires modèles Nos 7 à 10, existants et déjà publiés, seront adaptés afin d’assurer la cohérence et l’uniformité entre tous les Formulaires modèles.
2. Objectif des Formulaires modèles
3. Par souci de clarté pour les Parties contractantes, les Formulaires modèles visent à créer une plus grande cohérence au niveau du contenu des rapports et des formulaires. En particulier, ces projets de Formulaires modèles peuvent servir d’exemple ou de guide pour les nouvelles Parties contractantes, tout comme pour les Parties contractantes qui souhaitent réviser ou améliorer leurs formulaires actuels.
4. Cependant, il convient de tenir compte du fait que la Convention Adoption de 1993 est en vigueur depuis 1995, qu’elle rassemble plus de 100 Parties contractantes dont nombre d’entre elles ont déjà mis au point leurs propres formulaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et que plusieurs Parties contractantes ont fait valoir qu'il pourrait s’avérer trop délicat d’aboutir à accord sur un format uniforme. Il importe donc de souligner que les **Formulaires modèles ne revêtent qu’un caractère recommandé et non obligatoire** de sorte que les Parties contractantes restent libres de continuer à utiliser leurs propres formulaires, d'autant plus lorsque ceux-ci sont plus détaillés et qu’ils permettent un examen plus complet de la situation.
5. Modifications clés
6. Les projets de Formulaires modèles présentés dans les annexes du présent Document préliminaire conservent de manière générale la structure et le langage des versions proposées en décembre 2020.

8. Suite à certains commentaires et questions reçus des États, il est proposé d'inclure dans chaque Formulaire modèle une première section explicative, qui pourrait comprendre les éléments suivants :

- le texte de l'article pertinent de la Convention (le cas échéant) ;

- des informations concernant le champ d'application du Formulaire et le contexte dans lequel il doit être utilisé ;

- une note sur la protection des données ;

- une indication visant à préciser que les Formulaires ne revêtent pas un caractère obligatoire.

9. Le texte des Formulaires a fait l’objet de quelques modifications mineures. De plus, les Formulaires suivants ont fait l’objet de changements plus importants ; à savoir :

10. **Formulaire modèle « Rapport sur l'enfant » (annexe 2)** :

- une nouvelle section « C. Le principe de subsidiarité » a été ajoutée, laquelle regroupe toutes les questions portant sur la subsidiarité qui, dans les versions précédentes, étaient dispersées dans d'autres sections ;

- une nouvelle section « H. Préparation et avis de l'enfant concernant la possibilité d'une adoption internationale » regroupe ce qui figurait, dans les versions précédentes, dans deux sections différentes[[3]](#footnote-4).

11. **Formulaire modèle « Rapport sur les futurs parents adoptifs » (annexe 3)** : la principale modification apportée à ce Formulaire porte sur la structure de plusieurs sous-sections, qui ne sont plus présentées sous forme de tableau mais uniquement sous forme de liste de questions, afin de prévoir davantage d’espace pour renseigner le Formulaire.

12. **Formulaire modèle « Rapport de suivi de l’adoption » (annexe 4)** : de nombreux États ayant exprimé des inquiétudes quant à la longueur et aux détails des deux rapports repris dans le Formulaire, le Rapport de suivi de l’adoption *initial* et le Rapport de suivi de l’adoption *subséquent* sont maintenant présentés séparément et constituent deux Rapports distincts. Il est espéré que cette restructuration permettra de clarifier le fait que si le Rapport de suivi de l'adoption initial peut être plus détaillé, les éventuels rapports de suivi subséquents peuvent être beaucoup plus succincts afin de concilier le droit à la vie privée de l'adopté et de sa famille adoptive avec la demande d'information de l'État d'origine.

13. **Formulaire modèle « Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption » (annexe 5)** : la principale modification apportée à ce Formulaire porte sur l’ordre dans lequel les vérifications sont présentées. Les informations concernant l’identité de l’enfant et des futurs parents adoptifs apparaissent maintenant en tant que section nouvelle au début du Formulaire.[[4]](#footnote-5)

1. Questions éventuelles à aborder lors de la réunion de la CS

14. Comme déjà annoncé lors de la réunion de 2022 du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP), et conformément aux avis des Membres et des Parties contractantes, la réunion de la CS de juillet 2022 concentrera ses discussions sur la prévention des pratiques illicites et la manière d’y remédier et sur les questions relatives à la post-adoption. Par conséquent, le temps consacré à l'examen des projets de Formulaires modèles sera très limité. En outre, un aussi vaste forum n'est peut-être pas le meilleur vecteur pour faire progresser les travaux et aboutir à la finalisation des Formulaires modèles.

15. Ainsi, le Bureau Permanent (BP) suggère qu'une séance soit consacrée à la discussion de toute question fondamentale que les Membres et les Parties contractantes pourraient avoir concernant les projets de Formulaires modèles. En outre, étant donné que le « Rapport de suivi de l’adoption » constitue l'un des Formulaires modèles les plus controversés, il est suggéré que celui-ci soit discuté lors de la séance portant sur les questions relatives à la post-adoption.

16. Les questions clés envisageables peuvent porter sur les éléments suivants :

- La nouvelle section explicative dans chacun des projets de Formulaire modèle est-elle utile ? Dans l’affirmative, avez-vous des commentaires et / ou des suggestions à formuler en vue de l'améliorer ?

- Le niveau de détail des projets de Formulaires modèles est-il raisonnable ? Dans la négative, comment ce point pourrait-il être résolu ?

- Est-il clair que les projets de Formulaires modèles sont uniquement des Formulaires « recommandés » et non obligatoires ?

- Est-il clair que les États peuvent avoir besoin d’adapter les Formulaires modèles à la lumière de leurs lois sur la protection des données ?

- Existe-t-il un obstacle majeur qui pourrait empêcher la finalisation de l'un des projets de Formulaires modèles ?

1. Calendrier

17. Les prochaines étapes listées ci-dessous sont proposées à titre provisoire :

(1) **Commentaires sur les projets de Formulaires modèles avant le vendredi 17 juin 2022** : les Membres et les Parties contractantes sont cordialement invités à soumettre leurs commentaires sur les projets de Formulaires modèles par écrit (si possible, dans une version Word en mode suivi des modifications, et si nécessaire, en fournissant une explication de la modification dans un commentaire) au BP. Les Organisations qui ont le statut d'observateur à la HCCH peuvent également soumettre des commentaires. Tous les commentaires doivent être envoyés par courriel à l’adresse suivante : secretariat@hcch.net.

Sauf indication contraire, les commentaires reçus peuvent être partagés avec les Membres et les Parties contractantes par le truchement du Portail sécurisé de la HCCH.

(2) **Réunion de la CS** (4 - 8 juillet 2022) : les participants à la réunion de la CS auront l'occasion de soulever toute question fondamentale qu'ils pourraient avoir concernant les projets de Formulaires modèles qui pourraient ne pas avoir déjà été résolues avec ces nouvelles versions, et de commenter tout nouvel ajout ou toute modification apportée aux projets de Formulaires modèles.

(3) **Révision (finale) des Formulaires modèles** : à l’issue de la réunion de la SC, le BP procédera à une révision (finale) des projets de Formulaires modèles à la lumière des commentaires reçu préalablement à la réunion de la CS et formulés lors de ladite réunion. Si nécessaire, les Formulaires modèles révisés seront distribués une ultime fois.

(4) **Approbation des Formulaires modèles** **par le CAGP** : les versions définitives des Formulaires modèles seront soumises au CAGP pour approbation.

1. Proposition à l’intention de la CS

18. La CS est invitée à discuter des questions clés en suspens et, si possible, à procéder à une approbation de principe des projets de Formulaires modèles, tout en notant que des modifications seront apportées au texte pour tenir compte de tous commentaires émis par les délégations et des Conclusions et Recommandations, conformément à la décision qui sera prise lors de la réunion de la CS de 2022.

ANNEXES

**ANNEXE 1

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF À LA**« DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DE L'ENFANT À L'ADOPTION INTERNATIONALE »

**Article 4 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 4(d)*

*Les adoptions visées par la Convention ne peuvent avoir lieu que si les autorités compétentes de l'Etat d'origine – […]*

*(d)  se sont assurées, eu égard à l'âge et à la maturité de l'enfant,*

*(1)  que celui-ci a été entouré de conseils et dûment informé sur les conséquences de l'adoption et de son consentement à l'adoption, si celui-ci est requis, […]*

*(3)  que le consentement de l'enfant à l'adoption, lorsqu'il est requis, a été donné librement, dans les formes légales requises, et que son consentement a été donné ou constaté par écrit, et*

*(4)  que ce consentement n'a pas été obtenu moyennant paiement ou contrepartie d'aucune sorte.*

1. **Quels sont les éléments qui ont été inclus dans ce projet de Formulaire modèle ?**

Ce projet de Formulaire comprend les différents aspects du consentement conformément à l'article 4(d) de la Convention.

Il est conçu pour documenter le consentement de l'enfant lorsque celui-ci est requis par la législation nationale. Ainsi, les États peuvent déterminer un âge minimum du consentement et la forme légale requise que celui-ci doit prendre.

Dans la mesure du possible, ce projet de Formulaire a été rédigé d'une manière qui tienne compte des spécificités des enfants.

Les États sont encouragés à élaborer des lignes directrices*[[5]](#footnote-6)* pour s'assurer que l'enfant est en mesure de donner son consentement et pour éviter que des pressions soient exercées sur l'enfant pour qu'il donne son consentement.

1. **Dans quel contexte ce Formulaire modèle doit-il être utilisé ?**

Ce Formulaire doit être utilisé pour consigner le consentement de l'enfant à *son* adoption *en particulier[[6]](#footnote-7)* une fois que l’enfant a été apparenté.

- Avant de constater le consentement, l’agent chargé de cette tâche doit déterminer, compte tenu de la capacité, de l’âge et de la maturité de l’enfant, s’il est possible d'obtenir un consentement libre et éclairé.

- Les États peuvent également juger utile d'utiliser ce Formulaire modèle pour les aider à informer l'enfant des conséquences juridiques de son consentement dans les cas où il fait preuve d’une maturité suffisante, même si le consentement n'est pas encore légalement requis.

- L'assistance et la communication avec l'enfant doivent être prévues d'une manière qui soit adaptée à l'enfant.

1. **Le recours à ce projet de Formulaire modèle est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un Formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

1. **DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DE L'ENFANT À L'ADOPTION INTERNATIONALE**

*Instructions pour l'enfant :*

* Étape 1 : Un adulte doit t’aider à comprendre ce qu'est une adoption, quelles en seront les conséquences pour toi et à quoi correspond ce document.
* Étape 2 : Quelqu’un te lira à voix haute la partie A dans une langue que tu comprends. La personne qui lit le document ou qui prend ta déclaration de consentement doit s’assurer que tu comprends bien l’ensemble du Formulaire. Il doit répondre à toutes tes questions.
* Étape 3 : Tu dois remplir tous les espaces vides dans la partie « À propos de moi » (section 1 ci-dessous) ou, si quelqu’un les a remplis à ta place, les relire et vérifier que tu es d’accord avec ce qui est écrit.
* Étape 4 : Lis avec attention[[7]](#footnote-8) chaque phrase des sections 2 à 7 ci-dessous. On te demandera ensuite d’expliquer avec tes propres mots ce que signifie la partie A. Si tu es d’accord avec ce qui a été écrit, coche la dernière case de la section 7 pour montrer que tu as lu et compris le document.

S'il le texte propose deux options (par ex., « est / était » ; « parents d’origine / représentant(s) légal(aux) »), tu peux rayer la partie qui ne s'applique pas à ta situation.

* Étape 5 : Tu ne dois signer ce document que si tu comprends chaque phrase et que tu es d’accord.

Tu n’es pas obligé de signer ce document, personne ne peut te pousser à le faire, que ce soit par la force, la menace ou tout autre moyen de pression (autrement dit, personne ne doit te donner l’impression que tu es obligé de signer si tu n’en as pas envie).

* Étape 6 : Tu dois recevoir une copie de ce document rempli.
1. **À PROPOS DE MOI**[[8]](#footnote-9)

Je m'appelle                                (*nom complet de l'enfant)*.

Je suis : [ ]  un garçon [ ]  une fille [ ]  autre :

Je suis né(e) le       (*jour*)            (*mois*)       (*année*) à            (*lieu de naissance*).

Mon adresse actuelle est :

Ma mère est / était :

Mon père est / était :

Mes frères et sœurs sont (noms et âges) :

Mon représentant légal est / était (si c’est le cas) :

1. **MA PROPOSITION D’ADOPTION ET MES FUTURS PARENTS ADOPTIFS**

[ ]  Je comprends qu’une décision autorisant mon adoption a été prise du fait (par ex. de la perte de mes parents, du consentement de mes parents d’origine, de parents d’origine inconnus) :

[ ]  Je sais que                           *(*nom complet du (des) futur(s) parent(s) adoptif(s)) souhaite(nt) m'adopter.

[ ]  Je suis d'accord pour que cette (ces) personne(s) m'adopte(nt).

[ ] Je comprends qu'être adopté signifie que mon (mes) futur(s) parent(s) adoptif(s) deviendra(ont) légalement mes parents et que je serai considéré comme leur enfant (en application de la loi).

[ ]  Je comprends qu’il peut être nécessaire que je me présente devant une autorité compétente (par ex., un juge dans un tribunal) pour être adopté.

1. **MON LIEN DE FILIATION AVEC MES PARENTS D’ORIGINE**[[9]](#footnote-10)

**Section A : Dans le cadre d'une « Adoption plénière » :**

[ ]  Je comprends que l’adoption proposée est une adoption « plénière ». Je comprends que cela signifie que :

[ ]  légalement, mes parents d’origine / mon(mes) représentant(s) légal(aux)                      *(nom complet des parents d’origine / du(des) représentant(s) légal(aux))* ne seront plus mes parents et que je ne serai plus leur enfant / ne sera(seront) plus mon(mes) représentant(s) légal(aux) ; et

[ ]  légalement, mes parents adoptifs deviendront mes parents et je deviendrai leur enfant. Je comprends qu'ils auront la responsabilité parentale à mon égard (c.-à-d. qu'ils pourront prendre des décisions importantes me concernant et concernant ma vie).

**Section B : Dans le cadre d'une « Adoption simple » :**

[ ]  Je comprends que l’adoption proposée est une adoption « simple ». Je comprends que cela signifie que :

[ ]  mes parents d’origine / mon(mes) représentant(s) légal(aux)                      *(nom complet des parents d’origine* / du(des) représentant(s) légal(aux)*)* resteront légalement mes parents / mon(mes) représentant(s) légal(aux) ;

[ ]  mes parents adoptifs                      *(nom complet des parents adoptifs)* deviendront aussi légalement mes parents ;

[ ]  je vivrai avec mes parents adoptifs, qui exerceront la responsabilité parentale à mon égard (c.-à-d. qu’ils prendront les décisions importantes me concernant et concernant ma vie).

[ ]  Je comprends qu’il est possible que mon adoption simple devienne (à l’avenir) une adoption plénière. Cela signifie que, légalement, mes parents d’origine ne seront plus considérés comme mes parents, je ne serai plus leur enfant et mes parents adoptifs deviendront mes seuls parents. Dans un tel cas, il me sera demandé si je consens à ce genre d’adoption.

1. **APRÈS L’ADOPTION**

[ ]  Je comprends qu’après l’adoption, je vivrai avec                      *(nom complet des futurs parents adoptifs)* dans leur maison située à                      *(ville, État)*.

[ ]  Je consens au changement de mon nom pour                                (*nom complet après l’adoption*) après l’adoption.

[ ]  Je connais les éléments suivants à propos de l'État dans lequel je vivrai après l'adoption :                                     (*description de ce dont l’enfant a connaissance concernant son État d'accueil*)

1. **INFORMATIONS QUE J’AI REÇUES**

Le(s) nom(s) de la ou des personnes avec laquelle (lesquelles) j'ai parlé au sujet de mon adoption est / sont :

J'ai reçu ces informations le :                                (*date*).

La ou les personnes avec laquelle (lesquelles) j’ai parlé de cette adoption est / sont (cochez toutes les cases qui vous correspondent) :

[ ]  un(e) psychologue

[ ]  un(e) travailleur(euse) social(e) / conseiller(ère)

[ ]  un(e) avocat(e) indépendant(e)

[ ]  un(e) fonctionnaire d’État

[ ]  autre - veuillez préciser :

Cette(Ces) personne(s) (cochez toutes les cases qui vous correspondent) :

[ ]  m’a expliqué ce qu’est une adoption et ses conséquences pour moi ;

[ ]  m’a expliqué les conséquences si je signe ce document ;

[ ]  m'a informé que je pouvais changer d'avis (c.-à-d. le retrait du consentement) concernant l'adoption jusqu'au            (*date*) et qu'après cette date je ne pourrai plus changer d'avis ; et

[ ]  a répondu à toutes mes questions.

1. **MON CONSENTEMENT**

[ ]  Personne ne m'a promis ou donné de l’argent, des cadeaux ou autre en échange de mon consentement à cette adoption[[10]](#footnote-11).

[ ]  Personne ne m'a dit ou fait comprendre que je devais consentir à cette adoption. Je n’ai pas été menacé(e), forcé(e) ou contraint(e) de consentir à cette adoption.

[ ]  Quelqu’un m’a lu ce Formulaire et l'on m’a demandé d’expliquer avec mes propres mots ce que signifie la partie A.

1. **COPIE DU PRÉSENT DOCUMENT**

[ ]  Après l’avoir complété, j’ai reçu une copie du présent document.

[ ]  **Je déclare avoir entièrement compris les déclarations ci-dessus et je consens à cette adoption.**

Fait à                      le

 ville, État date

Signature ou marque de l’enfant :

1. **DÉCLARATION DE TÉMOIN(S)** (lorsqu'elle est exigée par le droit national)

À remplir si le témoin était également chargé de conseiller l’enfant dans le cadre de l’adoption et de l’informer comme il se doit des effets de l’adoption et de son consentement (art. 4(d)(1) de la Convention Adoption de 1993).

**Je soussigné(e)** (*nom complet*) **domicilié(e) à** (*adresse complète*) **déclare et atteste par la présente que :**

1. Je suis :

[ ]  un(e) psychologue diplômé(e) / un(e) travailleur(euse) social(e) / une(e) conseiller(ère) (*veuillez préciser*)

[ ]  un(e) avocat(e) au barreau de

[ ]  un(e) fonctionnaire d’État (*titre*)

[ ]  autre (*veuillez préciser*)

1. [ ]  Je n'agis pour le compte d'aucune autre personne dans le cadre de la présente adoption et

 ne suis lié(e) d'aucune façon à une quelconque partie dans cette affaire.

1. [ ]  J’ai pris connaissance des documents suivants                 (*énumérez les*

 *documents*) et je m’estime fondé(e) à constater l’identité de l’enfant consentant à l’adoption.

1. J'ai expliqué à                 (*nom complet de l’enfant*) :

[ ]  la nature et les effets de l’adoption en vertu du droit de l’État d'origine et du droit de l’État d’accueil ;

[ ]  la nature et les effets de son consentement à l'adoption ;

[ ]  les circonstances dans lesquelles il peut retirer son consentement avant que celui-ci ne devienne irrévocable ; et

[ ]  la date à laquelle son consentement devient irrévocable.

[ ]  Je suis convaincu(e) que l’enfant comprend ces informations.

1. Je suis convaincu(e) que l’enfant :

[ ]  a reçu les conseils et les informations appropriés et suffisants concernant cette adoption ; et

[ ]  a eu largement le temps de lire (ou de se faire lire) cette « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus), ainsi que toute information connexe, et de poser toutes les questions y afférentes.

1. [ ]  Je n’ai connaissance d’aucune incapacité mentale, émotionnelle ou physique de l’enfant pouvant entraver son consentement.
2. [ ]  J’ai demandé à l’enfant s'il avait reçu ou si on lui avait promis toute somme d'argent, tout cadeau ou autre en échange de son consentement à cette adoption (à l’exception des avantages normaux d'une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc.) et il a répondu négativement.
3. [ ]  J’ai demandé à l’enfant si quelqu’un avait tenté de le contraindre à consentir à l’adoption, que ce soit par la force, la menace ou tout autre moyen de pression et il a répondu négativement.
4. **Le**           *(date)* **à**                     *(ville, État)***, je déclare que**                (*nom complet de l’enfant*) :

[ ]  **a lu la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus)** [ou qu’elle lui a été lue][[11]](#footnote-12) ;

[ ]  **la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) lui a été expliquée et qu’il l’a comprise, et**

[ ]  **a signé** [ou apposé sa marque][[12]](#footnote-13), **et a ainsi consenti à l’adoption.**

Fait à                      le

 ville, État date

Signature du témoin :

Pour tous les autres témoins

**Je soussigné(e)**                (*nom complet*) **domicilié(e) à** (*adresse complète*) **déclare et atteste par la présente que :**

[ ]  je ne suis lié(e) d’aucune façon à une quelconque partie dans cette affaire ;

[ ]  j’ai pris connaissance des documents suivants                 (*énumérez les documents*) et je m’estime fondé(e) à constater l’identité de l’enfant consentant à l’adoption.

1. Concernant                (*nom complet de l’enfant*), je n’ai connaissance d’aucune :

[ ]  incapacité mentale, émotionnelle ou physique de l’enfant pouvant entraver son consentement ;

[ ]  promesse de somme d’argent, de cadeau(x) ou autre en échange du consentement de l’enfant à cette adoption (à l’exception des avantages normaux d'une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc.) ;

[ ]  tentative de menace, d’incitation ou d’influence de l’enfant afin qu’il donne son consentement à l’adoption.

1. **Le**           *(date)* **à**                     *(ville, État)***, je déclare que**                (*nom complet de l’enfant*) :

[ ]  **a lu la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus)** [ou qu’elle lui a été lue][[13]](#footnote-14) ;

[ ]  **la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) lui a été expliquée et qu’il l’a comprise, et**

[ ]  **a signé** [ou apposé sa marque][[14]](#footnote-15), **et a ainsi consenti à l’adoption.**

Fait à                      le

 ville, État date

Signature du témoin :

1. **CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À CONSTATER LE CONSENTEMENT**

Nom :

Titre :

Autorité :

1. Je certifie par la présente que                 (*nom complet de l’enfant*) s’est présenté(e) devant moi ce jour et que je lui ai lu à voix haute la « Déclaration de consentement » (Partie A ci‑dessus). J’ai été témoin des réponses apportées aux questions de l’enfant et de l’explication donnée par celui-ci, avec ses propres mots, de la Partie A. L’enfant a ensuite lu[[15]](#footnote-16) et signé[[16]](#footnote-17) en ma présence la « Déclaration de consentement ».
2. Je certifie par la présente que les témoins susmentionnés se sont présentés devant moi ce jour, ont été témoin de la lecture à voix haute de la « Déclaration de consentement » que j’ai faite à l’enfant, ont été témoin des réponses apportées à ses questions, de l’explication donnée par celui‑ci, avec ses propres mots, de la Partie A, de sa lecture de la « Déclaration de consentement »[[17]](#footnote-18), de sa signature[[18]](#footnote-19) et qu’ils ont eux-mêmes signé la « Déclaration de témoin(s) » (Partie B ci-dessus) en ma présence (*veuillez supprimer la mention inutile*).

Fait à                      le

 ville, État date

Signature / Sceau :

**ANNEXE 2

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE POUR LE**« RAPPORT SUR L'ENFANT »[[19]](#footnote-20)

**Article 16 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 16*

*(1) Si l'Autorité centrale de l'Etat d'origine considère que l'enfant est adoptable, (a) elle établit* ***un rapport contenant*** *des renseignements sur* ***l'identité de l'enfant****,* ***son adoptabilité****,* ***son milieu social****,* ***son évolution personnelle et familiale****,* ***son passé médical*** *et celui de sa famille, ainsi que sur* ***ses besoins particuliers****; […]*

*(2) Elle transmet à l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil son rapport sur l'enfant, la preuve des consentements requis et les motifs de son constat sur le placement,* ***en veillant à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'Etat d'origine, cette identité ne peut pas être divulguée.***

1. **Quels sont les éléments qui ont été inclus dans ce projet de Formulaire modèle ?**

Ce projet de Formulaire est conforme au contenu de l'art. 16 (1) de la Convention ; à savoir : les informations sur l'identité de l'enfant, son adoptabilité, ses antécédents, son environnement social, ses antécédents familiaux, ses antécédents médicaux, y compris ceux de sa famille, et ses éventuels besoins particuliers.

1. **Dans quel contexte ce rapport doit-il être rédigé ?**

Ce rapport doit être rédigé une fois que l'Autorité centrale de l'État d'origine est convaincue du fait que l’enfant est adoptable.

1. **Qu'en est-il de la protection des données personnelles ?**

L'Article 16 (2) prévoit que les autorités doivent veiller « à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'Etat d'origine, cette identité ne peut pas être divulguée ».

Ainsi, chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses critères et restrictions concernant les lois sur la protection des données.

1. **Ce projet de Formulaire est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un Formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

|  |  |
| --- | --- |
| Date du rapport |       |
| Autorité / organe délivrant le rapport | Nom :      Adresse :       |
| Auteur(s) du rapport | Nom :      Fonction :      Coordonnées :       |

|  |  |
| --- | --- |
| Sources d'information sur lesquelles se base le présent rapport : par ex., entretiens, séances de conseil, rapports de professionnels. Veuillez pour chaque source :* énumérer les dates auxquelles ces événements ont eu lieu ;
* identifier les personnes présentes ;
* joindre tout rapport professionnel le cas échéant (voir section J ci-dessous).

Veuillez également identifier toute *autre* personne interrogée pour les besoins de ce rapport. |       |

1. **IDENTITÉ DE L'ENFANT**[[20]](#footnote-21)
2. Nom complet à la naissance :
3. Tout autre nom utilisé pour l'enfant :
4. Date de naissance :
5. Lieu de naissance (ville et État) :
6. Genre :
7. Langue(s) :
8. Adresse actuelle :
9. Chronologie des résidences antérieures de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à sa prise en charge par les services de protection de l’enfance :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| De (date) | À (date) | Nom et lieu de la résidence  | Nom de la personne responsable de l'enfant |
|       |       |       |       |
|       |       |       |       |
|       |       |       |       |

1. Chronologie du placement de l'enfant depuis sa prise en charge par les services de protection de l’enfance (en commençant par son lieu de résidence actuel) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| De (date) | À (date) | Nom et lieu du placement (notamment famille élargie, famille d'accueil, institution) | Nom de la personne responsable de l'enfant au moment du placement et relation avec l'enfant | Autorité / organe / personne autorisant le placement  |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |

1. Détails concernant la famille d’origine s'ils sont disponibles et ne sont pas confidentiels :

***Note :*** *l'article 16(2) de la Convention Adoption de 1993 rappelle que des précautions doivent être prises afin de ne pas révéler l'identité de la mère et du père d’origine si, dans l'État d'origine, cette identité ne peut être divulguée.*

*Veuillez donc remplir les points (a) à (d) ci-dessous en fournissant le plus d'informations possible concernant chaque membre de la famille, dans les limites de ce qui est autorisé par le droit national.* *Si des informations d'identification ne peuvent pas être données, veuillez fournir des informations non identifiantes dans la mesure où cela est possible et autorisé par le droit national.*

1. Parents

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nom complet | Date de naissance / âge | Lieu de résidence | Nationalité | Profession | Toute autre information pouvant être fournie[[21]](#footnote-22) | En cas de décès, cause et date de celui-ci |
| Mère |  |  |  |  |  |  |  |
| Père |  |  |  |  |  |  |  |
| Tout autre parent légal |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Filiation établie (Oui / Non) | Garde légale de l'enfant (Oui / Non) |
| Mère |  |  |
| Père |  |  |
| Tout autre parent légal |  |  |

1. Fratrie :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom complet | Date de naissance / âge | Genre | Lieu de résidence. Localisation actuelle de l'enfant | Nationalité | En attente d'une adoption et déclaré adoptable (Oui / Non) | Toute autre information pouvant être fournie | En cas de décès, cause et date de celui-ci |
|       |       |       |  |  |       |       |  |
|       |       |       |  |  |       |       |  |
|       |       |       |  |  |       |       |  |

* Veuillez fournir plus d'informations si l'un ou plusieurs des membres de la fratrie ont fait l'objet d'une adoption nationale ou internationale auparavant, ou si une procédure d'adoption est en cours à leur égard (que cette procédure concerne également l’enfant ou non) :
1. Grand(s)-parent(s) (*nom complet, date de naissance ou âge, lieu de résidence, nationalité, profession ; en cas de décès, cause et date de celui-ci ; toute autre information*) :
2. Autre(s) membre(s) de la famille :
* Relation avec l’enfant :
* Autre information pouvant être fournie (*par ex., nom complet, date de naissance ou âge, lieu de résidence, nationalité, profession ;* *en cas de décès, cause et date de celui-ci*) :
1. **STATUT JURIDIQUE DE L'ENFANT**
2. **L’enfant dispose-t-il d’un acte de naissance ?**

[ ]  Oui – veuillez le joindre au présent document.

[ ]  Non[[22]](#footnote-23) – veuillez expliquer pourquoi :      .

Veuillez préciser :

* les formalités nécessaires à l'établissement d'un acte de naissance de l'enfant :
* qui / quel autorité ou organisme est chargé de cette procédure :
1. **Nationalité de l’enfant[[23]](#footnote-24) :**
2. L’enfant a-t-il la nationalité de l’État dans lequel il réside actuellement ?

[ ]  Oui

[ ]  Non – veuillez expliquer pourquoi :      .

Veuillez préciser :

* + les formalités supplémentaires à entreprendre pour que l'enfant acquière cette nationalité :
	+ qui / quel autorité ou organisme est chargé de cette procédure :
	+ si cela a des conséquences sur l'adoptabilité de l'enfant :
1. L'enfant a-t-il acquis une autre nationalité ?

[ ]  Oui – veuillez préciser :

[ ]  Non

1. **Droits et responsabilités à l'égard de l’enfant**
2. Veuillez préciser qui / quelle autorité exerce les droits et responsabilités à l'égard de l’enfant et/ou est son représentant légal :

Nom et adresse :

Veuillez préciser la relation entre cette personne / autorité et l'enfant :

Veuillez préciser la date d'acquisition des droits et responsabilités :

Le cas échéant, veuillez préciser quelle autorité a désigné le représentant légal :

1. Veuillez préciser qui / quelle autorité exerce (à temps plein) la responsabilité parentale à l’égard de l’enfant (autrement dit, qui en a la garde) :

Nom et adresse :

Veuillez préciser la relation entre cette personne / autorité et l'enfant :

1. **Circonstances favorisant la déclaration de l’adoptabilité de l’enfant[[24]](#footnote-25) :**
2. **L'enfant a-t-il été confié en vue d'une adoption par sa famille d’origine (à savoir, ses parents d’origine ou des membres de la famille élargie) ou ses représentants légaux ?**

[ ]  Non, veuillez passer directement à la question 4(b)

[ ]  Oui

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes (si possible (autrement dit, si elles ne sont pas confidentielles)) :

* Les nom et adresse des personnes qui ont confié l'enfant :
* Les circonstances dans lesquelles l'enfant a été confié :
* Les actions entreprises afin d'éviter de confier l'enfant en vue d'une adoption (*veuillez fournir le plus d'informations possible dans la zone de texte libre suivant chaque réponse*) :

[ ]  Visites à domicile (veuillez indiquer le but de la ou des visites à domicile, par ex., en vue d’un soutien éducatif, soutien parental) :

[ ]  Séances de conseil :

[ ]  Soutien social et psychologique :

[ ]  Soutien financier :

[ ]  Autre. Veuillez préciser :

Si la personne ayant confié l'enfant en vue d'une adoption avait moins de 18 ans[[25]](#footnote-26) à l'époque, veuillez préciser quelles mesures particulières ont été prises afin de l'assister :

1. **L’enfant a-t-il été trouvé ?**

[ ]  Non, veuillez passer directement à la question 4(c)

[ ]  Oui

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :

* Des détails relatifs à l’endroit où l’enfant a été trouvé (par ex., ville, adresse, nature du lieu) :
* La date à laquelle il a été trouvé :
* Son âge approximatif au moment où il a été trouvé :
* Les nom et adresse des personnes ayant trouvé l'enfant et/ou l'ayant déclaré abandonné :
* Les circonstances entourant le moment où l'enfant a été trouvé :
* Toute preuve d’abandon :
* Les actions entreprises afin de retrouver la famille d’origine de l'enfant (*veuillez fournir le plus d'informations possible dans la zone de texte libre suivant chaque réponse*) :

[ ]  Entretiens avec les voisins, la population locale, etc.

[ ]  Enquête de la police ou d'autres organismes compétents

[ ]  Annonces sur les réseaux sociaux

[ ]  Annonces télévisées

[ ]  Annonces radiophoniques

[ ]  Annonces dans la presse écrite

[ ]  Affiches contenant des photos

[ ]  Annonces faites lors d'événements publics

[ ]  Autre. Veuillez préciser :

Veuillez résumer les informations obtenues grâce à ces actions :

* La période au cours de laquelle ces actions ont été entreprises :
* Si aucune action n'a été entreprise, veuillez expliquer pour quelles raisons :
1. **Les parents légaux (d’origine) ou les représentants légaux ont-ils été déchus de leurs droits et responsabilités par un tribunal ou une autre autorité publique compétente ?**

[ ]  Non, veuillez passer directement à la question 4(d)

[ ]  Oui

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :

* Nom et adresse du tribunal ou de l’autorité publique ayant rendu la décision :
* Date de la décision finale :
* Si possible (à savoir, si ce n'est pas confidentiel), veuillez exposer brièvement les motifs de la décision (par ex., abandon, abus, négligence) :
* Veuillez préciser si les parents d’origine ou les représentants légaux sont en accord avec la décision :
1. **Tous les parents légaux (d’origine) sont-ils décédés ?**

[ ]  Non, veuillez passer directement à la question 4(e)

[ ]  Oui

1. **Si aucune des circonstances présentées en (a), (b), (c) ou (d) n'a conduit à ce que l'enfant soit déclaré adoptable,** veuillez expliquer les circonstances ayant conduit à déclarer l'enfant adoptable :
2. **Adoptabilité de l’enfant**[[26]](#footnote-27)
	1. **Les consentements suivants (selon le cas) à l’adoption internationale de l’enfant ont été obtenus conformément à l’article 4 de la Convention Adoption de 1993[[27]](#footnote-28) :**

***Note****: l'article 16(2) de la Convention Adoption de 1993 requiert que l'Autorité centrale de l'État d'origine transmette à l'Autorité centrale de l'État d'accueil la preuve des consentements requis.*

* + 1. Consentement(s) des parents légaux (d’origine) :

[ ]  Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible :

[ ]  Non. Veuillez expliquer pourquoi (par ex., les efforts déployés pour obtenir le consentement et les raisons connues pour lesquelles il n'a pu être obtenu) :

[ ]  Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :

* + 1. Consentement(s) de tout représentant légal de l'enfant :

[ ]  Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible :

[ ]  Non. Veuillez expliquer pourquoi :

[ ]  Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :

* + 1. Consentement(s) de toute autorité / personne ou de tout organe pertinent (par ex. le maire, le Chef du village)

[ ]  Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible :

[ ]  Non. Veuillez expliquer pourquoi :

[ ]  Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :

* + 1. Consentement de l'enfant à être adopté de manière générale (et non à son adoption en particulier[[28]](#footnote-29)) :

[ ]  Oui. Veuillez fournir tous les détails possible :

[ ]  Non. Veuillez préciser pourquoi :

[ ]  Sans objet. Veuillez préciser pourquoi (par ex., consentement non requis par la loi en raison de l'âge de l'enfant) :

* + 1. Autre :

[ ]  Oui. Veuillez préciser par qui et fournir le plus de détails possible :

[ ]  Non. Commentaires :

* 1. **Adoptabilité psychosociale de l'enfant[[29]](#footnote-30)**
* Nom et adresse de l'autorité chargée de vérifier l'adoptabilité psychosociale de l'enfant :
* Fonction (par ex., psychologue, travailleur(euse) social(e), conseiller(ère)) de la personne chargée d'évaluer l'adoptabilité psychosociale de l'enfant :
* Veuillez exposer brièvement le processus visant à vérifier l'adoptabilité psychosociale de l'enfant :
	1. **Décision concernant l’adoptabilité de l’enfant**
* Date de la déclaration de l'autorité compétente concernant l'adoptabilité de l'enfant :
* Nom et adresse de l'autorité compétente :

[ ]  Autorité administrative :

[ ]  Autorité judiciaire :

1. **LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ (art. 4(b) de la Convention Adoption de 1993)**
2. Tentatives de réintégration de l'enfant dans sa famille et les raisons expliquant l’échec de cette solution :
3. Tentatives de placement de l'enfant dans sa famille élargie et les raisons expliquant l’échec de cette solution :
4. Tentatives de placement de l'enfant dans une autre famille de l’État d’origine (par ex., par le biais de l'adoption nationale ou du placement en famille d'accueil) de l’État (subsidiarité) :
5. Raisons pour lesquelles l'autorité compétente concernée a déterminé, après avoir dûment pris en considération les possibilités de placement de l'enfant dans l'État d'origine, que l'adoption internationale était dans l'intérêt supérieur de l'enfant (veuillez inclure une explication quant aux tentatives de placement de l'enfant dans l’État et les raisons pour lesquelles l'adoption nationale n'a pas été considérée comme une option convenable – subsidiarité) :
6. **ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX DE L'ENFANT** [[30]](#footnote-31)
7. Veuillez fournir des informations générales sur le contexte ethnique, social, religieux, culturel et familial de l'enfant (par ex., les valeurs et traditions de la famille, toute pratique culturelle) :
8. Tout signalement de négligence ou d'abus dans la famille :
9. Tentatives de placement de la fratrie ensemble (le cas échéant) et dans le cas où la fratrie n'a pas été placée ensemble, veuillez expliquer pourquoi :
10. Depuis que l'enfant a été pris en charge par les services de protection (le cas échéant), la famille d’origine ou les membres de la communauté ont-ils rendu visite à l'enfant et quelles relations ont été maintenues :
11. **ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE L'ENFANT, SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT -**

**Veuillez joindre un Rapport médical distinct concernant l'enfant (par ex. complétez le Formulaire modèle « Rapport médical sur l'enfant » et son supplément**[[31]](#footnote-32) **ou tout document équivalent, en utilisant, si possible, la norme CIM[[32]](#footnote-33)) qui ne date pas de plus de six mois au moment de la préparation de ce rapport.**

Outre le rapport médical distinct concernant l’enfant :

* veuillez présenter brièvement les antécédents médicaux des membres de sa famille proche, y compris la santé actuelle des parents d’origine de l'enfant et les éventuelles dispositions génétiques et/ou héréditaires qui pourraient avoir un impact sur l'enfant[[33]](#footnote-34) :
* veuillez fournir un bref aperçu des antécédents prénataux :
1. **BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT**

*Vous pouvez faire référence au Rapport médical sur l'enfant dans la section ci-dessus.*

1. L’enfant a-t-il des besoins spéciaux ?

[ ]  Oui – veuillez décrire et expliquer précisément comment ces besoins ont été identifiés :

[ ]  Médicaux - physiques :

[ ]  Médicaux, psychiatriques ou psychologiques :

[ ]  Comportementaux / sociaux :

[ ]  Pédagogiques (par ex., troubles de l’apprentissage) :

[ ]  Autres (veuillez préciser) :

[ ]  Non. Commentaires :

1. Nom et adresse de l'autorité chargée de diagnostiquer les besoins spéciaux de l'enfant :
2. Quel est le projet de traitement actuel de l’enfant visant à répondre à ses besoins spéciaux et quels sont les progrès qui ont été réalisés jusque-là :
3. L’enfant a-t-il bénéficié d’un soutien en rapport avec ses besoins spéciaux :
4. Un soutien supplémentaire est-il nécessaire :
5. **ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ENFANT[[34]](#footnote-35)**
6. Type de placement :
* Veuillez décrire le placement actuel de l'enfant :
* Veuillez indiquer si l’enfant est actuellement placé avec sa fratrie, ou s’il entretient des contacts avec elle et, dans l'affirmative, quel type de contact et à quelle fréquence :
* Veuillez fournir des détails concernant l'adaptation de l'enfant à son lieu de résidence actuel :
* Décrivez la relation de l'enfant avec les personnes qui font partie de sa vie (par ex., la famille d’origine, la famille d'accueil, les travailleurs sociaux) :
1. Type de scolarisation (le cas échéant) :
* Date(s) de la scolarisation :
* Performance globale, réussites (y compris tout résultat scolaire particulier) :
* Points forts et faiblesses :
1. Activités (par ex., activités physiques / sportives, culturelles, sociales, jeux / jouets) :
2. Activités favorites et moins appréciées :
3. Relation avec les personnes responsables de son éducation / professeurs :
4. Relations avec ses camarades et ses amis :
5. Noms des enfants et des adultes avec qui l'enfant a développé de solides relations :
6. Tout problème social ou comportemental :
7. **PRÉPARATION ET AVIS DE L’ENFANT CONCERNANT LA POSSIBILITÉ D’UNE ADOPTION INTERNATIONALE**
8. Nom et fonction de la (des) personne(s) responsable(s) de la préparation de l'enfant à l'adoption internationale :
9. Veuillez expliquer le processus qui est / a été entrepris pour préparer l'enfant à l’adoption internationale :
10. L’enfant a-t-il bénéficié de conseils ?

[ ]  Oui – veuillez donner des détails, y compris le profil du professionnel qui l'a conseillé, le nombre / la fréquence des séances, et la durée pour laquelle ces conseils ont été donnés :

[ ]  Non – veuillez expliquer pourquoi :

1. Avis et/ou sentiments de l’enfant quant à la possibilité d’une adoption internationale :
* Quelle a été la réaction de l’enfant face à la possibilité d’une adoption internationale :
* L'enfant comprend-il bien les conséquences d'une adoption internationale ?
* Quelle a été la réaction de l’enfant face à la possibilité d’être séparé de sa fratrie (le cas échéant), d’autres membres de sa famille ou personnes importantes :
1. **COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES**
2. Décrivez le type de famille qui pourrait répondre aux besoins de l'enfant :
3. Commentaires / recommandations supplémentaires :
4. **LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas) :**

Dans la mesure du possible, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :

[ ]  Un acte de naissance de l'enfant

[ ]  Une copie du ou des passeport(s) de l'enfant ou toute autre preuve de sa nationalité

[ ]  La preuve de tout consentement requis par des personnes (par ex., les parents d’origine), des institutions et/ou des autorités, pour l'adoption de l'enfant

[ ]  Les actes de décès de toute personne exerçant les droits et les responsabilités parentaux à l'égard de l’enfant (le cas échéant)

[ ]  La preuve du retrait des droits et responsabilités parentaux (le cas échéant)

[ ]  La déclaration d'adoptabilité de l'enfant

[ ]  Un rapport médical récent(c.-à-d. ne datant pas de plus de 6 mois au moment de la préparation de ce rapport)concernant l'enfant (à savoir, le Formulaire « Rapport médical sur l'enfant » et son supplément[[35]](#footnote-36) complétés, ou tout autre document équivalent)

[ ]  Antécédents médicaux de la mère, du père et de la fratrie de l’enfant (ou d’autres membres importants de la famille, selon le cas)

[ ]  Tout autre rapport professionnel concernant l'enfant (par ex., rapports psychologiques, bulletins scolaires ou rapports pédagogiques, rapports sur la vie de l'enfant)

[ ]  Tout rapport sur les parents d’origine

[ ]  Génogramme ou arbre généalogique avec les derniers lieux géographiques connus des membres de la famille de l'enfant

[ ]  Photographies ou vidéos de l'enfant dans son environnement actuel

Si la communication des documents suivants est permise en vertu du droit national (c.-à-d., si les documents suivants ne sont pas confidentiels), veuillez également joindre :

[ ]  Toute décision rendue par une autorité compétente visant à retirer les droits / responsabilités des parents d’origine et/ou des représentants légaux

[ ]  Toute décision d'une autorité déclarant l'enfant abandonné / jugement d'abandon

[ ]  Toute ordonnance judiciaire de tutelle relative à l'enfant (en cas de problèmes de confidentialité, une copie expurgée peut être fournie)

[ ]  Toute autre ordonnance de placement relative à l'enfant

[ ]  Tout élément (ou copie de ces éléments) laissé par les parents d’origine ou la famille élargie à l'enfant (par ex., une lettre, des vêtements)

1. **CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À REMPLIR LE RAPPORT**

Nom :

Titre :

Autorité :

Je certifie par la présente que ce rapport est authentique, correct et complet.

Fait à                      le

 ville, État date

Signature / Sceau :

**ANNEXE 3

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE POUR LE**« RAPPORT SUR LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS »[[36]](#footnote-37)

**Article 15 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 15*

*(1)  Si l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil considère que les requérants sont qualifiés et aptes à adopter, elle établit un rapport contenant des renseignements sur leur* ***identité****, leur* ***capacité légale*** *et leur* ***aptitude à adopter****, leur* ***situation personnelle, familiale et médicale****, leur* ***milieu social,******les motifs qui les animent****, leur* ***aptitude à assumer une adoption internationale****, ainsi que sur* ***les enfants******qu'ils seraient aptes à prendre en charge****.*

1. **Quels sont les éléments qui ont été inclus dans ce projet de Formulaire modèle ?**

Ce projet de Formulaire est conforme au contenu de l'article 15(1) de la Convention ; à savoir : les informations sur leur identité, leur éligibilité et leur aptitude à adopter, leur passé, leurs antécédents familiaux et médicaux, leur environnement social, les raisons de l'adoption, leur aptitude à assumer une adoption internationale, ainsi que les caractéristiques des enfants dont ils seraient qualifiés aptes à prendre en charge.

1. **Dans quel contexte ce rapport doit-il être rédigé ?**

Ce rapport doit être rédigé une fois que l'Autorité centrale de l'État d'accueil est convaincue que les candidats sont qualifiés et aptes à adopter.

1. **Qu'en est-il de la protection des données personnelles ?**

Chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses critères et restrictions concernant les lois sur la protection des données.

La loi de certains États peut ne pas autoriser les demandes ou divulgations de certaines des informations demandées dans ce rapport. Dans de telles situations, la réponse « ne peut être divulgué » peut être fournie.

1. **Ce projet de Formulaire est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

|  |  |
| --- | --- |
| Date du rapport |       |
| Autorité / organe délivrant le rapport | Nom :      Adresse :       |
| Auteur du rapport | Nom :      Fonction :      Coordonnées :       |

|  |  |
| --- | --- |
| Sources d'information sur lesquelles s'appuie le présent rapport : par ex., entretiens individuels / communs, visites à domicile, rapports de professionnels. Pour chaque source, veuillez :* énumérer les dates auxquelles ces événements ont eu lieu ;
* identifier les personnes présentes ;
* joindre tout rapport professionnel le cas échéant (voir section J ci-dessous).

Veuillez également identifier toute autre personne interrogée pour les besoins de ce rapport. |       |

1. **IDENTITÉ DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS[[37]](#footnote-38)**

**Informations générales**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Futur parent adoptif (1)** | **Futur parent adoptif (2)** |
| Nom complet |       |       |
| Date de naissance |       |       |
| Lieu de naissance (ville et État) |       |       |
| Genre |       |       |
| Nationalité(s)[[38]](#footnote-39) |       |       |
| Langue maternelle |       |       |
| Autres langues parlées (indiquez le niveau) |       |       |
|  |  |  |
| Niveau d’éducation le plus élevé |       |       |
| Emploi actuel  | Profession :      Employeur :      Situation relative à l'emploi (à savoir, temps plein, temps partiel) :      Date d’entrée en fonctions :      Revenu annuel brut :       | Profession :      Employeur :      Situation relative à l'emploi (à savoir, temps plein, temps partiel) :      Date d’entrée en fonctions :      Revenu annuel brut :       |

**Coordonnées**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Futur parent adoptif (1)** | **Futur parent adoptif (2)** |
| Adresse |       |
| Numéro(s) de téléphone |       |       |
| Courriel(s) |       |       |
| Autres coordonnées  |       |       |

**État civil / situation maritale des futurs parents adoptifs**

1. Veuillez indiquer l’état civil / le statut marital des futurs parents adoptifs :

[ ]  Mariés - veuillez indiquer la date et le lieu du mariage :

[ ]  Autre forme de partenariat civil légalement enregistré - veuillez indiquer la date de l'enregistrement :

[ ]  Union de fait (c.-à.-d. que l’union n’est pas légalement enregistrée, à condition que ce genre d’union soit reconnu dans l’État de résidence habituelle des futurs parents adoptifs) - veuillez préciser la date de début de la relation ainsi que la date de début de la cohabitation :

[ ]  Célibataire :

**Autre(s) personne(s) vivant avec les futurs parents adoptifs**

1. D'autres enfants vivent‑ils actuellement avec les futurs parents adoptifs ?

[ ]  Oui – Pour chaque enfant, veuillez préciser :

* Nom complet :
* Date de naissance :
* Nationalité(s) :
* S'ils sont des enfants biologiques, par alliance ou adoptés (y compris la date de la décision d'adoption et l'État d'origine, le cas échéant) :
* S’ils vivent à temps plein ou à temps partiel avec les futurs parents adoptifs :

[ ]  Non

1. D'autres personnes vivent-elles avec les futurs parents adoptifs ou sont présentes de manière régulière au domicile des futurs parents adoptifs ?

[ ]  Oui – veuillez préciser :

* Nom complet :
* Date de naissance :
* Nationalité(s) :
* Relation avec les futurs parents adoptifs :
* Raisons expliquant la cohabitation avec les futurs parents adoptifs :
* Si elles vivent à temps plein ou à temps partiel avec les futurs parents adoptifs :
* Depuis combien de temps vivent-elles avec les futurs parents adoptifs :
* Ont-elles des problèmes de santé particuliers :

[ ]  Non

1. Les futurs parents adoptifs ont-ils des enfants biologiques, adoptifs ou issus d'un autre mariage qui ne vivent pas avec eux (même pas à temps partiel) ?

[ ]  Oui - veuillez expliquer pourquoi :

[ ]  Non.

1. **CONSTAT DE LA QUALIFICATION ET DE L'APTITUDE DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS À ADOPTER (art. 5(a))**

***Note : si un « Rapport d'étude du foyer » ou un document similaire est joint au présent rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section C ci-dessous.***

1. Quel autorité / organe / personne a constaté que les futurs parents adoptifs sont « qualifiés et aptes » à adopter ?

Nom de l'autorité / de l'organe / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le titre / la fonction) :

Date du constat :

*Note : veuillez joindre toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par l'autorité / l'organe / la personne compétent(e) constatant que les futurs parents adoptifs sont qualifiés et aptes à adopter (voir section J ci-dessous).*

1. Veuillez préciser la durée de validité de ce constat :

[ ]  Indéterminée, mais certains documents sur lesquels se fonde ce constat sont soumis à une mise à jour régulière (par ex. le rapport relatif à l'étude du foyer est mis à jour régulièrement) - *veuillez préciser :*

[ ]  Une période déterminée - veuillez indiquer la période :

[ ]  Autre – veuillez préciser :

1. Veuillez indiquer si ce constat de la qualification et de l'aptitude des futurs parents adoptifs à adopter s'applique à tous les profils d'enfants venant de tous les États d'origine (c.-à-d. un constat général) ou s'il est limité à certains profils d'enfants et/ou certains États d'origine[[39]](#footnote-40) ?

[ ]  Il s'agit d'un constat **général** applicable à tous les profils d'enfants venant de tous les États d'origine :

[ ]  Il s'agit d'un **constat** limité à des profils spécifiques d'enfants et/ou à des États d'origine déterminés - veuillez préciser :

[ ]  Autre – veuillez préciser :

1. Veuillez décrire :
	1. le processus qui a été mis en œuvre afin d'aboutir à ce constat :
	2. les sources d'information prises en considération - *veuillez fournir autant de détails que possible et/ou joindre si possible ces informations au présent rapport (voir section J ci‑dessous)* :

[ ]  Entretiens avec les futurs parents adoptifs :

[ ]  Entretiens avec les enfants vivant dans le foyer des futurs parents adoptifs :

[ ]  Entretiens avec toute personne pertinente :

[ ]  Rapports médicaux concernant les futurs parents adoptifs :

[ ]  Évaluations psychosociales des futurs parents adoptifs :

[ ]  Vérification des antécédents criminels / concernant la protection de l'enfance / autres des futurs parents adoptifs et de toute autre personne résidant à leur domicile :

[ ]  Situation familiale / antécédents des futurs parents adoptifs :

[ ]  Références :

[ ]  Formulaire de demande des futurs parents adoptifs :

[ ]  Autre – veuillez préciser :

1. Veuillez ajouter tout autre commentaire relatif au constat de la qualification et de l'aptitude à adopter des futurs parents adoptifs :
2. **ANTÉCÉDENTS DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS, Y COMPRIS LA SITUATION FAMILIALE**

**Note : si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent Rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section D ci-dessous.**

1. Veuillez mentionner tout membre important de la famille de chaque futur parent adoptif - par ex., parents, fratrie, tantes, oncles, cousins. Veuillez décrire la qualité des relations de chaque futur parent adoptif avec les autres membres de la famille :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Veuillez décrire en termes généraux l’enfance de chaque futur parent adoptif. Merci d’inclure tout antécédent de violence ou d’addiction dans la famille ou dans le réseau personnel, ainsi que tout traumatisme subi par le futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Les futurs parents adoptifs observent-ils des pratiques religieuses, ethniques ou culturelles spécifiques ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quelles sont les activités sociales de chaque futur parent adoptif (par ex., loisirs, centres d'intérêt) ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quels sont les antécédents professionnels (le cas échéant) de chaque futur parent adoptif et leurs ambitions futures pour ce qui est de leur carrière ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Les futurs parents adoptifs (ou toute autre personne résidant sous le même toit) ont-ils des antécédents a) concernant un comportement violent (qu'il s'agisse de violence physique ou psychologique) ; b) une addiction ou toxicomanie[[40]](#footnote-41) ; c) ou concernant des activités criminelles ? En cas de réponse positive à l’une des questions ci-dessus, veuillez fournir toute preuve de réhabilitation[[41]](#footnote-42) :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Veuillez ajouter tout commentaire pertinent concernant les antécédents de chaque futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. **ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET ÉTAT DE SANTÉ ACTUEL DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS**

***Notes :***

* *Si un « Rapport médical et/ou psychologique » complet concernant les futurs parents adoptifs est joint au présent Rapport et couvre les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section E ci-dessous.*
* *Si la loi de l'État ne permet pas de communiquer toutes ou parties des informations ci-dessous et / ou un rapport médical et / ou psychologique complet, vous pouvez envoyer ces questions / rapport à un professionnel autorisé qui évaluera la situation et indiquera si les futurs parents adoptifs sont aptes à adopter d'un point de vue médical. Vous pouvez joindre ce certificat au rapport (voir section J ci-dessous).*
1. Veuillez présenter brièvement les antécédents médicaux de chaque futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Veuillez décrire l'état de santé actuel de chaque futur parent adoptif, y compris a) s'il souffre actuellement d'un trouble ou d’une maladie quelconque ; b) un handicap physique ; c) tout traitement qu'il reçoit actuellement :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Veuillez décrire l'état de santé psychiatrique et psychologique actuel de chaque futur parent adoptif, y compris a) tout diagnostic actuel (par ex., troubles de la personnalité, maladie mentale) ; b) tout traitement qu'il reçoit actuellement :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Y a-t-il des maladies (par ex., héréditaires ou des anomalies congénitales) dans la famille des futurs parents adoptifs ou dans leur famille proche qui pourraient avoir des incidences sur leur capacité à s'occuper de l'enfant ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. L'un des futurs parents adoptifs est-il stérile ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Veuillez ajouter tout commentaire pertinent concernant les antécédents médicaux ou l'état de santé actuel de chaque futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. **ENVIRONNEMENT SOCIAL DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS**

*Note : si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section F ci-dessous.*

1. Veuillez présenter brièvement les ressources financières des futurs parents adoptifs, notamment : revenus ; actifs (par ex., épargne, propriétés) ; toute dette :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Le cas échéant, veuillez décrire brièvement de quelle manière les futurs parents adoptifs prévoient de financer les coûts de l'adoption :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quel est l'emploi du temps actuel des futurs parents adoptifs ? Y a-t-il des projets de modifications de ces emplois du temps après l’adoption ? Veuillez préciser les horaires de travail, les jours de congé par an, *etc*:
2. Veuillez décrire la maison des futurs parents adoptifs :
3. Veuillez décrire le voisinage des futurs parents adoptifs (par ex., rural ou urbain, présence d'écoles, d'établissements médicaux, sécurité) :
4. Le cas échéant, veuillez fournir des détails sur l'avis des enfants et/ou des autres personnes vivant actuellement avec les futurs parents adoptifs concernant l'adoption proposée :
5. Dans la mesure du possible, veuillez donner des détails sur l'avis des membres de la famille et des amis des futurs parents adoptifs concernant l'adoption proposée ?
6. **RAISONS AYANT CONDUIT LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS À L'ADOPTION INTERNATIONALE ET LEUR PROJET D'ADOPTION**

*Note : si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section G ci-dessous.*

**Motivation pour l'adoption d’un enfant originaire d’un pays étranger**

1. Veuillez fournir une brève description des raisons pour lesquelles les futurs parents adoptifs souhaitent adopter, et plus particulièrement des raisons pour lesquelles ils souhaitent adopter un enfant originaire d’un pays étranger :

**Conseils et préparation fournis**

1. Les futurs parents adoptifs ont-ils bénéficié de conseils dans le cadre de la future adoption ?
2. Les futurs parents adoptifs ont-ils participé à des séances de formation afin de les préparer à l'adoption, plus particulièrement à une adoption *internationale ?*

Dans l'affirmative, veuillez préciser : a) si la ou les séance(s) étai(en)t générale(s) ou centrée(s) sur un certain profil d'enfant ou un État d'origine déterminé ; et / ou b) si l’un ou les deux futurs parents adoptifs y ont participé :

**Projet faisant suite à l’adoption**

1. Quel est le projet concernant l’adaptation familiale à la suite de l’adoption (par ex., inscription en crèche ou à l’école, routine quotidienne, congé parental) ?
2. Veuillez décrire les solutions de garde qui ont été (ou seront) mises en place et quelles sont les personnes impliquées (par ex. quelqu’un d’autre que les futurs parents adoptifs gardera-t-il régulièrement l’enfant ?).
3. Veuillez préciser si des modalités ont été envisagées dans l'éventualité où il arriverait quelque chose aux futurs parents adoptifs (par ex. tutelle).
4. Veuillez décrire l’endroit de la maison où il est prévu que l’enfant adopté vivra (par ex. l’enfant adopté aura-t-il une chambre individuelle ou partagera-t-il une chambre avec ses frères et sœurs) ?
5. Si d'autres enfants vivent actuellement avec les futurs parents adoptifs, veuillez expliquer le plan des futurs parents adoptifs pour aider l'enfant dont ils ont actuellement la charge à établir une relation avec l'enfant qu'ils adoptent ?
6. Veuillez préciser, le cas échéant, quels services post-adoption ont été proposés pour aider les futurs parents adoptifs et tout enfant vivant avec eux ?
7. Si l'Etat d'origine est connu, quel est le degré de connaissance des futurs parents adoptifs de la culture et de la situation sociale de l'État d'origine de l'enfant ? Dans quelle mesure ont-ils réfléchi à cette situation ?
8. Quelle est l'attitude des futurs parents adoptifs vis-à-vis de l'intégration du milieu culturel et social de l'enfant dans la vie familiale ?
9. Quelle est la position des futurs parents adoptifs concernant la communication à l’enfant du fait qu’il est adopté et de ses origines ?
10. Quelle est la position des futurs parents adoptifs concernant la possibilité pour l’enfant de conserver des liens avec sa famille d’origine ?
11. Si le futur parent adoptif est célibataire, quelle est sa position vis-à-vis de la communication à l’enfant des raisons pour lesquels il n’a pas de deuxième parent ?
12. Si les futurs parents adoptifs sont de même genre ou si le futur parent adoptif est célibataire, quelle est leur/son attitude vis-à-vis de la communication avec l'enfant au sujet de l'autre genre et/ou de l'inclusion de membres du genre opposé dans la vie de l'enfant ?

**Concernant les ADOPTIONS INTRAFAMILIALES / PAR UN MEMBRE DE LA FAMILLE, veuillez préciser :**

**Description de la relation**

1. Quelle est la relation entre l’enfant et les futurs parents adoptifs (par ex., tante / nièce, grands-parents / petits-enfants) ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quelle relation entretiennent déjà les futurs parents adoptifs avec l’enfant (par ex., durée et nature du temps passé ensemble) ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :

**Motivation pour l’adoption d’un enfant en particulier**

1. Veuillez fournir une brève description des raisons poussant les futurs parents adoptifs à solliciter l’adoption de cet enfant/ces enfants :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Si les futurs parents adoptifs ont déjà amorcé l'établissement d'une relation parent-enfant avec le(s) enfant(s), quels succès et obstacles ont-ils déjà rencontrés ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. **APTITUDE DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS À ASSUMER UNE ADOPTION INTERNATIONALE**

*Note : si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section H ci-dessous.*

**Personnalité des futurs parents adoptifs**

1. Veuillez décrire brièvement la personnalité / le caractère de chaque futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quelle est leur conception de la vie et quelles valeurs sont importantes pour eux ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quelle est leur capacité à faire face à (1) un changement et (2) au stress au sein de la famille ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. De quelle manière gèrent-ils leur stérilité (le cas échéant) ? Comment ont-ils géré le passage d'un projet de parentalité biologique à un projet de parentalité adoptive ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Décrivez la relation entre les futurs parents adoptifs :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Décrivez la relation entre les futurs parents adoptifs et les enfants existants (le cas échéant) :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :

**Capacité des futurs parents adoptifs à être parents**

1. Veuillez fournir une brève description de toute expérience précédente en tant que parent de chaque futur parent adoptif :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. De quelle manière chaque futur parent adoptif envisage-t-il les besoins et le développement de l'enfant ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. De quelle manière chaque futur parent adoptif envisage-t-il son rôle en tant que parent ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. De quelle manière chaque futur parent adoptif envisage-t-il le rôle de *son/sa partenaire* en tant que parent ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. De quelle manière chaque futur parent adoptif envisage-t-il l'éducation ?
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Quelles sont les attentes de chaque futur parent adoptif vis-à-vis du fait d'élever un enfant adopté ? Veuillez expliquer la manière dont ils envisagent les différents besoins d’un enfant adopté :
* Futur parent adoptif (1) :
* Futur parent adoptif (2) :
1. Dans quelle mesure les futurs parents adoptifs sont-ils prêts à gérer les problèmes qui pourraient survenir après l’adoption (par ex., les problèmes d’adaptation, le stress post‑traumatique, les problèmes relatifs à l’ethnie et au racisme, la volonté de l’enfant de rechercher et de contacter des membres de sa famille d’origine et de voyager dans son pays d'origine) ? De quelle manière les futurs parents adoptifs comprennent-ils les incidences de ces questions, en particulier celle concernant le racisme ?
2. Les futurs parents adoptifs bénéficient-ils d'un réseau de personnes pouvant les soutenir ?
3. **CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS QUE LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS SERAIENT CONSIDÉRÉS COMME APTES À S'OCCUPER**

À la lumière des informations qui précèdent, veuillez décrire, en détaillant le plus possible, les **caractéristiques ou le profil des enfants** (par ex. enfants ayant des besoins médicaux ou autres, la culture ou l'ethnie spécifique de l'enfant) que les futurs parents adoptifs seraient considérés comme aptes à s’occuper :

1. **COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Veuillez faire part de tout commentaire ou recommandation supplémentaire :

1. **LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas)**

Dans la mesure du possible, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :

[ ]  Formulaire de demande des futurs parents adoptifs

[ ]  Copie des actes de naissance des futurs parents adoptifs

[ ]  Copie du certificat de mariage / d'enregistrement du partenariat civil des futurs parents adoptifs

[ ]  Copie des passeports des futurs parents adoptifs

[ ]  Preuve / certificat de la résidence habituelle des futurs parents adoptifs

[ ]  Copie de l'acte de naissance et / ou de la décision d'adoption des enfants des futurs parents adoptifs

[ ]  Toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par l'autorité / l'organe / la personne compétent(e) constatant la qualification et l'aptitude des futurs parents adoptifs à adopter

[ ]  Tout « Rapport d’étude du foyer » (ou document similaire) concernant les futurs parents adoptifs

[ ]  Tout rapport / toute évaluation psychosocial(e) concernant les futurs parents adoptifs

[ ]  Certificats de participation des futurs parents adoptifs aux séances de formation / de préparation / de conseils

[ ]  Photographies des futurs parents adoptifs, des enfants et/ou des personnes vivant avec eux, et de leur environnement familial

[ ]  Situation familiale / antécédents des futurs parents adoptifs

[ ]  Toute référence à l’appui de la demande des futurs parents adoptifs

[ ]  Toute information pertinente sur le(s) représentant(s) éventuel(s) de l'enfant, dans le cas où quelque chose devait arriver aux futurs parents adoptifs.

Si la communication des documents suivants est permise en vertu du droit national (c.-à-d., si les documents suivants ne sont pas confidentiels), veuillez également joindre :

[ ]  Tout rapport médical sur les futurs parents adoptifs et sur les enfants et/ou les personnes vivant avec eux (ou certificat d'aptitude médicale - voir section D ci-dessus).

[ ]  Vérification des antécédents criminels / concernant la protection de l'enfance / autres des futurs parents adoptifs

[ ]  Preuve des ressources financières des futurs parents adoptifs

[ ]  Tout rapport de suivi de l’adoption sur les enfants adoptés par les futurs parents adoptifs (le cas échéant).

1. **CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À REMPLIR LE RAPPORT**

Nom :

Titre :

Autorité :

Je certifie par la présente que ce rapport est authentique, correct et complet.

Fait à                 le

 ville, État date

Signature / Sceau :

**ANNEXE 4

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF AU**« RAPPORT DE SUIVI DE L’ADOPTION »

**Article 9 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 9(d) et (e)*

*Les Autorités centrales prennent, soit directement, soit avec le concours d'autorités publiques ou d'organismes dûment agréés dans leur Etat, toutes mesures appropriées, notamment pour – […]*

*d)  échanger des rapports généraux d'évaluation sur les expériences en matière d'adoption internationale ;*

*e) répondre, dans la mesure permise par la loi de leur Etat, aux demandes motivées d'informations sur une situation particulière d'adoption formulées par d'autres Autorités centrales ou par des autorités publiques.*

1. **La Convention exige-t-elle des rapports de suivi de l’adoption ?**

La Convention ne prévoit que des « rapports généraux d'évaluation sur les expériences en matière d'adoption internationale » et de « répondre […] aux demandes motivées d’informations sur une situation particulière d’adoption », et non pas des rapports réguliers de suivi de l’adoption individualisés.

En d'autres termes, « […] la Convention n’aborde pas la question de la rédaction périodique et pour une durée déterminée de rapports de suivi de l’adoption des enfants » (Guide de bonnes pratiques No 1 (GGP No 1), para. 592). Voir également le chapitre 9.3 du GGP 1.

1. **Si la Convention n’exige pas la production de rapports de suivi de l’adoption[[42]](#footnote-43), pour quelles raisons avoir prévu un Formulaire modèle ?**

« Une recommandation a été adoptée concernant les rapports de suivi [de l’adoption] afin de tenir compte du compromis nécessaire sur cette question. Elle est formulée comme suit : 'La Commission spéciale recommande aux États d'accueil d'encourager le respect des exigences des États d'origine en matière de rapports de suivi [de l’adoption]. Un formulaire modèle pourrait être développé à cet effet. De même, la Commission spéciale recommande que les États d'origine limitent la période pendant laquelle les rapports de suivi [de l’adoption] sont exigés, reconnaissant ainsi la confiance mutuelle, fondement de la coopération en vertu de la Convention'. » (GGP No 1, para. 601).

1. **Qu'en est-il du droit à la vie privée et à la protection des données personnelles ?**

Chaque État devra adapter le rapport en fonction du droit à la vie privée des familles et en fonction de ses lois nationales sur la protection des données. Les États d’origine doivent également reconnaitre que les Autorités centrales, autorités publiques ou autres organes pourraient ne pas être en mesure d’assister au remplissage de ce Formulaire du fait du droit à la vie privée des familles et de la protection des données personnelles.

1. **Dans quel contexte ce rapport doit-il être rédigé ?**

Ce Formulaire modèle peut être utilisé pour tous les rapports de suivi de l’adoption exigés par l’État d’origine, conformément au droit applicable ou la pratique pertinente, après qu'une décision d'adoption a été prise. Deux rapports différents sont prévus dans ce Formulaire modèle, d'abord un rapport initial plus détaillé, et ensuite un modèle pour les rapports de suivi plus général.[[43]](#footnote-44)

Il est recommandé d'inviter l'enfant à participer à la rédaction de ce Formulaire, s'il a l'âge et la maturité nécessaires pour le faire et s'il souhaite apporter sa contribution, ou à tout le moins de le consulter.

1. **Ce projet de Formulaire modèle est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un Formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

**RAPPORT DE SUIVI DE L’ADOPTION INITIAL[[44]](#footnote-45)**

1. Date du rapport :
2. Auteur du rapport :
* Nom :
* Fonction :
* Autorité / organe (le cas échéant) :
1. Personnes interrogées et date(s) de l’entretien :

**A. INFORMATIONS CONCERNANT L’ENFANT, LA FAMILLE ADOPTIVE ET L’ADOPTION**

1. Nom complet de l’enfant avant l’adoption :
2. Nom complet de l’enfant après l’adoption :
3. Date de naissance de l’enfant :
4. Âge actuel de l’enfant :
5. Lieu de naissance (ville et État) de l’enfant :
6. Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :
7. Date de délivrance de la décision relative à l'adoption :
8. Date d'arrivée de l'enfant dans l'État d'accueil :
9. Nationalité de l'enfant :
10. L’enfant a-t-il acquis la nationalité de l’un ou des deux parents adoptifs ?

[ ]  Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :

[ ]  Non. Veuillez expliquer pourquoi :

1. L’enfant a-t-il acquis une autre nationalité ?

[ ]  Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :

[ ]  Non.

1. Nom complet des futurs parents adoptifs :
2. Nom et âge des autres enfants de la famille (le cas échéant) :
3. Nom des autres membres de la famille et relation avec l’enfant (le cas échéant) :
4. Organisme agréé en matière d’adoption impliqué dans l’adoption de l’enfant (le cas échéant) :
5. **ÉTAT DE SANTÉ ET BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT[[45]](#footnote-46)**
6. Veuillez fournir des informations concernant l’état de santé actuel de l’enfant, tout problème de santé qu’il a eu et la manière dont ces derniers sont / ont été pris en considération :
7. Veuillez décrire le développement physique et les facultés psychomotrices de l’enfant :
8. Quels étaient la taille et le poids de l'enfant au moment de la décision d’adoption (si connus) et maintenant ?
9. L’enfant est-il à jour de ses vaccinations ?
10. L’enfant a-t-il des besoins spéciaux ?

 [ ]  Oui. Veuillez préciser :

 Quels progrès ont été réalisés ?

Quelles conséquences ces besoins spéciaux ont-ils sur la famille adoptive ?

L’enfant et la famille reçoivent-ils une aide en ce qui concerne les besoins spéciaux de l’enfant ? Dans l’affirmative, veuillez préciser :

[ ]  Non.

1. L’état de santé de l’enfant au moment de l’adoption était-il en adéquation avec l’état de santé mentionné dans le rapport sur l’enfant transmis en vertu de l’article 16 de la Convention Adoption de 1993 ?

 [ ]  Oui

[ ]  Non. Veuillez indiquer quels problèmes de santé, qui n'étaient pas décrits dans le rapport, ont été détectés depuis l'adoption :

1. **L’ENFANT ET LA FAMILLE ADOPTIVE**
2. Veuillez fournir des informations quant aux liens existants entre l’enfant et chaque membre de la famille (chaque parent et, le cas échéant, sa fratrie et d’autres membres de la famille). Merci d’évaluer chaque relation individuellement :
3. Quels problèmes et difficultés, le cas échéant, ont été rencontrés par :
	1. l'enfant - dans le cadre de l'adaptation à son nouvel environnement familial :
	2. la famille adoptive - dans le cadre des soins apportés à l'enfant (par ex., adaptation aux nouvelles responsabilités parentales, influence et impact de l'adoption sur la relation des parents, sur les autres enfants des parents adoptifs) :
4. Comment ces difficultés sont / ont-elles été surmontées ? Veuillez indiquer tout soutien reçu, y compris de ressources extérieures (par ex., travailleurs sociaux, thérapeutes, psychologues) ?
5. L’enfant a-t-il été accepté par la famille adoptive élargie et s’y est-il intégré ?
6. L'enfant s'est-il intégré dans l'environnement social plus large de la famille adoptive (à savoir, les amis de la famille adoptive, d'autres familles adoptives, des groupes de soutien) ?
7. Quelles sont les conditions de vie dans le foyer (par ex., l’enfant dispose-t-il d’une chambre individuelle, y a-t-il un espace dédié au jeu et aux études) ?
8. Quelle est la dynamique familiale dans le foyer (les deux parents adoptifs sont-ils actifs en matière d'éducation, quels sont leurs rôles respectifs, quelle répartition du temps a été adoptée pour s’occuper de l’enfant des baby-sitters ou membres de la famille aident-ils) ?
9. Des changements importants sont-ils intervenus dans la famille depuis l'adoption (par ex., changements concernant le statut marital, la résidence, l'emploi, les personnes vivant au sein du foyer, la maladie) ?
10. Quel regard les parents adoptifs portent-ils sur l'adoption de leur enfant ?
11. **ÉVOLUTION SOCIALE, ÉMOTIONNELLE, MÉDICALE ET AUTRE**
12. Veuillez fournir des informations concernant l’évolution sociale et émotionnelle actuelle de l’enfant, notamment :
	1. relation avec ses amis en dehors de l'école :
	2. relation avec la communauté :
	3. évolution positive :
	4. toute difficulté rencontrée par l’enfant (par ex., retards cognitifs ou comportementaux, difficultés sociales) :
	5. comment ces difficultés sont / ont-elles été surmontées :
13. Quels sont la personnalité, le tempérament, le lien affectif et le comportement général de l'enfant à l'heure actuelle ? Comment l’enfant exprime-t-il ses émotions : colère, frustration, bonheur, amour ?
14. Avec qui l'enfant est-il proche et aime-t-il passer du temps ? En cas de difficultés, vers qui l'enfant se tourne-t-il ?
15. Dans quelle mesure l’enfant a-t-il développé une capacité à prendre soin de lui-même*,* autrement dit, est-il capable de s’habiller tout seul, de se nourrir et de faire sa toilette ?
16. Veuillez fournir des informations concernant le développement cognitif de l’enfant, son intelligence, sa capacité à résoudre des problèmes, sa créativité, sa capacité d’apprentissage, capacité à s'occuper seul, à gérer les moments d'ennui :
17. Veuillez indiquer toute autre difficulté rencontrée par l’enfant et la manière dont elle est / a été surmontée :
18. **ÉDUCATION / GARDE**
19. L'enfant est-il actuellement en crèche ou à l'école ? Veuillez préciser :
20. Veuillez décrire ce qu’il pense de la crèche ou de l’école :
21. Quels sont ses résultats à l'école ?
22. Quelles sont, à l’heure actuelle, ses capacités linguistiques ? A-t-il appris une nouvelle langue ?
23. L’enfant a-t-il besoin d'une assistance / d'un soutien particulier (par ex., des cours de langue) ?
24. Quelles activités extrascolaires apprécie-t-il (par ex., activités physiques / sportives, culturelles, sociales, jeux / jouets) ?
25. Quelle est la qualité de ses relations avec les personnes de la crèche ou les professeurs ?
26. Quelle est la qualité de ses relations avec ses camarades et ses amis à l’école ?
27. **ORIGINES DE L'ENFANT**
28. Quelles mesures sont / ont été prises pour informer l’enfant quant à ses origines, son histoire, sa culture, la procédure d'adoption (par ex., parler à l’enfant, lui montrer des photos de sa vie avant l’adoption, tenir un livre de vie) et pour l’aider à gérer toute cette information ?
29. L’enfant a-t-il envie de maintenir un lien avec sa culture d'origine (par ex., langue, religion, nourriture) ?
30. Quels problèmes ont été rencontrés depuis l’adoption eu égard aux origines de l’enfant et à son adoption (par ex., discrimination) ?
31. L’enfant a-t-il des contacts avec sa famille d’origine ?

[ ]  Oui – veuillez préciser quels types de contact (par ex., via les réseaux sociaux, des lettres, le téléphone, les appels vidéo, en personne), la fréquence des contacts et indiquer tout autre commentaire :

[ ]  Non. Commentaires :

1. L’enfant a-t-il exprimé le désir de retourner dans sa famille d’origine ?
2. **COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Veuillez faire part de tout autre commentaire, réaction ou recommandation, le cas échéant :

1. **LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas) :**

Dans la mesure du possible et en accord avec l’enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, et les futurs parents adoptifs, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :

[ ]  Photographie(s) récente(s) de l’enfant

[ ]  Toute mise à jour des rapports médicaux (s’ils ne sont pas confidentiels)

[ ]  Toute mise à jour des rapports pédagogiques (par ex., rapports de l'école, bulletins scolaires)

**RAPPORT DE SUIVI DE L’ADOPTION SUBSÉQUENT[[46]](#footnote-47)**

1. Date du rapport :
2. Auteur du rapport :
* Nom :
* Fonction :
* Autorité / organe (le cas échéant) :
1. Personnes interrogées et date(s) de l’entretien :
2. **INFORMATIONS CONCERNANT L’ENFANT, LA FAMILLE ADOPTIVE ET L’ADOPTION**
3. Nom complet de l’enfant avant l’adoption :
4. Nom complet de l’enfant après l’adoption :
5. Date de naissance de l’enfant :
6. Âge actuel de l’enfant :
7. Lieu de naissance (ville et État) de l’enfant :
8. Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :
9. Date de délivrance de la décision relative à l'adoption :
10. Date d'arrivée de l'enfant dans l'État d'accueil :
11. Nationalité de l'enfant :
12. L’enfant a-t-il acquis la nationalité de l’un ou des deux parents adoptifs ?

[ ]  Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :

[ ]  Non. Veuillez expliquer pourquoi :

1. L’enfant a-t-il acquis une autre nationalité ?

[ ]  Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :

[ ]  Non.

1. Nom complet des futurs parents adoptifs :
2. Nom et âge des autres enfants de la famille (le cas échéant) :
3. Nom des autres membres de la famille et relation avec l’enfant (le cas échéant) :
4. **ÉTAT DE SANTÉ ET BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT**

Veuillez fournir des informations concernant l’état de santé actuel de l’enfant, tout problème de santé ou maladie, tout besoin spécial et la manière dont ces derniers sont / ont été pris en considération :

1. **L’ENFANT ET LA FAMILLE ADOPTIVE**

Veuillez fournir des informations concernant l’enfant et la famille adoptive (par ex., relation actuelle avec les membres de la famille (chaque parent et, le cas échéant, sa fratrie)), la famille élargie, les amis, toute difficulté rencontrée et la manière d’y remédier :

Veuillez indiquer tout changement majeur survenu dans la famille depuis l’adoption de l’enfant et fournir des informations sur la façon dont les parents adoptifs perçoivent l'adoption de leur enfant :

1. **ÉVOLUTION SOCIALE, ÉMOTIONNELLE, MÉDICALE ET AUTRE**

Veuillez fournir des informations concernant l'évolution sociale, émotionnelle, médicale et autre de l’enfant (par ex. conscience de soi et conscience sociale, toute difficulté rencontrée par l’enfant (y compris des problèmes comportementaux) et la manière dont celle-ci est / a été prise en considération) :

Veuillez fournir des informations concernant le développement mental de l’enfant (par ex., développement cognitif, intelligence, résolution de problème, créativité, capacité d’apprentissage, capacité à s'occuper seul, à gérer les moments d'ennui, toute difficulté rencontrée par l’enfant et la manière dont celle-ci est / a été pris en considération) :

1. **ÉDUCATION / GARDE**

Veuillez fournir des informations concernant l'éducation de l’enfant (par ex., ses progrès à l’école, en quelle classe est-il, s’il se trouve dans la moyenne pour son âge, s'il a besoin d’une assistance ou d'un soutien particulier, ses activités extrascolaires, sa relation avec ses professeurs, ses pairs et ses amis, toute difficulté rencontrée et la manière dont celle-ci est / a été surmontée) :

1. **ORIGINES DE L'ENFANT**

Veuillez fournir des informations concernant les origines de l’enfant (par ex., quelles mesures sont / ont été prises au sujet de sa perception de son État d'origine, ainsi que pour le maintien du lien avec sa culture d’origine, toute difficulté rencontrée et la manière d’y remédier, si l’enfant entretient des contacts avec sa famille d’origine et comment cela se passe-t-il) :

1. **COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Veuillez faire part de tout autre commentaire, réaction ou recommandation, le cas échéant :

1. **LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas) :**

Dans la mesure du possible et en consultation avec l’enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, et les futurs parents adoptifs, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :

[ ]  Photographie(s) récente(s) de l’enfant

[ ]  Toute mise à jour des rapports médicaux (s’ils ne sont pas confidentiels)

[ ]  Toute mise à jour des rapports pédagogiques (par ex., rapports de l'école, bulletins scolaires)

**ANNEXE 5

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF À L’**« ACCORD EN VUE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE D’ADOPTION »

**Article 17 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 17(c)*

*Toute décision de confier un enfant à des futurs parents adoptifs ne peut être prise dans l'Etat d'origine que- […]*

*c) si les Autorités centrales des deux Etats ont accepté que la procédure en vue de l'adoption se poursuive ; […]*

1. **Quels sont les éléments qui ont été inclus dans ce projet de Formulaire modèle ?**

Ce projet de Formulaire comprend des informations sur l'autorité qui délivre l'accord selon lequel l'adoption peut se poursuivre, les vérifications effectuées, l'accord des futurs parents adoptifs, l'approbation de la décision de placement le cas échéant, et l'accord des deux autorités selon lequel l'adoption peut se poursuivre.

1. **Dans quel contexte cet accord doit-il être délivré ?**

Cet accord doit être donné avant que l'État d'origine décide de confier un enfant à des futurs parents adoptifs. Par conséquent, il doit être établi avant que les futurs parents adoptifs ne se rendent dans l'État d'origine pour rencontrer l'enfant.

1. **Ce projet de Formulaire modèle est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

**MOMENT D’INTERVENTION DE L’ACCORD[[47]](#footnote-48)**

L’accord émis conformément à l’article 17(c) de la Convention Adoption de 1993 doit d’abord l’être par l’État d’origine ou par l’État d’accueil. Pour la présente adoption, veuillez préciser la situation :

[ ]  L’État d’origine en premier lieu :

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| L’État d’origine envoie **en premier** l’accord émis conformément à l’article 17(c) contenant l’apparentement proposé à l’État d’accueil.   | Après réception de l’accord émis par l’État d'origine conformément à l’article 17(c), l’État d’accueil transmet le sien.  |

**OU**

[ ]  L’État d’accueil en premier lieu :

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| Après réception de l’accord émis par l’État d'accueil conformément à l’article 17(c), l’État d’origine transmet le sien.  | L’État d’accueil envoie **en premier** l’accord émis conformément à l’article 17(c) accompagné d’une notice indiquant l’acceptation de l’apparentement.  |

1. **AUTORITÉ**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| Je soussigné(e) Adresse : [ ]  Autorité centrale[ ]  Autorité publique (agissant sous le contrôle de l’Autorité centrale)[ ]  Organisme agréé pour l’adoption (agissant sous le contrôle de l’Autorité centrale)de  (*nom de l’État*)  | Je soussigné(e) Adresse : [ ]  Autorité centrale[ ]  Autorité publique (agissant sous le contrôle de l’Autorité centrale)[ ]  Organisme agréé pour l’adoption (agissant sous le contrôle de l’Autorité centrale)de  (*nom de l’État*)  |

1. **IDENTITÉ DE L’ENFANT ET DU(DES) FUTUR(S) PARENT(S) ADOPTIF(S)**
2. **Identité de l'enfant**

Nom de famille :

Prénom(s) :

Genre :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

État de résidence habituelle au moment de l’adoption :

Adresse :

Nationalité :

1. **Identité des futurs parents adoptifs**

Nom de famille du futur parent adoptif :

Prénom(s) :

Genre :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

État de résidence habituelle au moment de l’adoption :

Adresse :

Autres coordonnées :

Nationalité :

Si l’enfant est adopté par un couple :

Nom de famille du deuxième futur parent adoptif :

Prénom(s) :

Genre :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

État de résidence habituelle au moment de l’adoption :

Adresse :

Autres coordonnées :

Nationalité :

1. **VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE D’ADOPTION**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| [x]  La **résidence habituelle** de l’enfant et la résidence habituelle des futurs parents adoptifs ont été contrôlées (voir section 5 ci-dessous) ; | [ ]  La **résidence habituelle** de l’enfant et la résidence habituelle des futurs parents adoptifs ont été contrôlées (voir section 5 ci-dessous) ; |
|  | [ ]  Les **futurs parents adoptifs** sont **qualifiés** et **aptes** à adopter (art. 5, 15 et 17(d)) ;  |
|  | [ ]  Le **rapport** sur les **futurs parents adoptifs**[[48]](#footnote-49), y compris l'étude du foyer réalisée par les services sociaux compétents, contient les informations requises par la Convention, qu’il est complet et à jour, et qu’il a été transmis à l'État d'origine (art. 15) ; |
|  | [ ]  Les **futurs parents adoptifs** ont bénéficié des **conseils appropriés** (art. 4(c)(1)) ; |
| [ ]  Les **possibilités** de **placement** de l’enfant à **l’échelle nationale** ont été dûment envisagées en application du principe de subsidiarité ; |  |
| [ ]  Les **consentements** requis des personnes, institutions et autorités ont été obtenus en application de la Convention ; |  |
| [ ] ☐ Eu égard à son âge et à sa maturité, l’**enfant** a bénéficié des **conseils** **appropriés**, que ses **souhaits** et **avis** ont été pris en considération et que son **consentement** à être adopté de manière générale a été recueilli[[49]](#footnote-50) ; |  |
| [ ]  L’enfant a été déclaré **adoptable** aux fins d’une adoption internationale par les autorités compétentes ; |  |
| [ ]  Le **rapport** sur l’**enfant**[[50]](#footnote-51) contient les informations requises par la Convention, qu’il est complet et actualisé et qu’il a été transmis à l’État d’accueil ;  | [ ]  Le **rapport** sur l’**enfant** contient les informations requises par la Convention et qu’il a été transmis à l’État d’accueil par l’État d'origine (art. 16) ; |
| [ ]  Le **rapport** sur les **futurs parents adoptifs**, y compris l'étude du foyer réalisée par les services sociaux compétents, contient les informations requises par la Convention et qu’il a été transmis à l’État d’origine par l’État d’accueil ; |  |
| [ ]  L’apparentement a eu lieu dans l’État d’accueil.**OR**[ ]  L’apparentement a eu lieu dans l’État d’origine :[ ]  Il a été mené à bien dans le cadre d'une procédure pluridisciplinaire et impartiale ;[ ]  Les futurs parents adoptifs ont été apparentés à l’enfant compte tenu de leur capacité apparente à répondre à ses besoins ;[ ]  Il a été mené conformément à une procédure impartiale et en tenant compte des rapports sur l'enfant et les futurs parents adoptifs ; | [ ]  L’apparentement a eu lieu dans l’État d’origine.**OR**[ ]  L’apparentement a eu lieu dans l’État d’accueil :[ ]  Il a été mené à bien dans le cadre d'une procédure pluridisciplinaire et impartiale ;[ ]  Les futurs parents adoptifs ont été apparentés à l’enfant compte tenu de leur capacité apparente à répondre à ses besoins ;[ ]  Il a été mené conformément à une procédure impartiale et en tenant compte des rapports sur l'enfant et les futurs parents adoptifs ; |
|  | [ ]  Que l’**enfant** est ou sera autorisé à **entrer** et à **séjourner** de façon permanente dans l’État d’accueil (art. 17(d)) |
| [ ]  L’enfant a obtenu ou obtiendra l’**autorisation** de **quitter** l’État d’origine[[51]](#footnote-52) ;  |  |
| [ ]  Au moment d’émettre cet accord, **aucune pratique illicite** n’a été décelée dans la procédure d’adoption ; | [x]  Au moment d’émettre cet accord, **aucune pratique illicite** n’a été décelée dans la procédure d’adoption ; |
| [ ]  L’État d’origine a **respecté** les procédures et principes fondamentaux de la **Convention** ; et  | [ ]  L’État d’accueil a **respecté** les procédures et principes fondamentaux de la **Convention** ; et  |
| [ ]  Le placement envisagé est dans l'**intérêt supérieur de l'enfant.** | [ ]  L’État d’accueil a été informé par l’État d'origine que le placement envisagé est dans l'**intérêt supérieur de l'enfant**. |

1. **ACCORD DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| [ ]  Les **futurs parents adoptifs consentent** à l’adoption (art. 17(a)). | [ ]  Les **futurs parents adoptifs consentent** à l’adoption.  |

1. **APPROBATION DE LA DÉCISION DE CONFIER L’ENFANT**

[ ]  L'Autorité centrale de l'État d'origine exige que l’Autorité centrale de l’État d’accueil approuve la décision de confier l’enfant :

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
|  | [ ]  L’Autorité centrale de l’État d’accueil **a approuvé la décision de confier** l’enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b)).  |

**OR**

[ ]  La loi de l'État d'accueil exige que l’Autorité centrale de l’État d’accueil approuve la décision de confier l’enfant :

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
|  | [ ]  L’Autorité centrale de l’État d’accueil **a approuvé la décision de confier** l’enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b)).  |

[ ]

**OR**

[ ]  Ni l'Autorité centrale de l'État d'origine, ni la loi de l'État d'accueil n’exige que l’Autorité centrale de l’État d’accueil approuve la décision de confier l’enfant.

1. **ACCORD EN VUE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE D’ADOPTION**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| [ ]  **Accepte** que la procédure en vue de la présente adoption se poursuive (art. 17(c)) : | [ ]  **Accepte** que la procédure en vue de la présente adoption se poursuive (art. 17(c)) : |

1. **COMMENTAIRES**

Veuillez ajouter tout commentaire jugé nécessaire :

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
|  |  |

1. **SIGNATURE / SCEAU**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉTAT D’ORIGINE** | **ÉTAT D’ACCUEIL** |
| Nom : Titre : Autorité : Fait à  (ville, État) le  (date)Signature / Sceau :  | Nom : Titre : Autorité : Fait à  (ville, État) le  (date)Signature / Sceau :  |

**ANNEXE 6

PROJET DE FORMULAIRE MODÈLE RELATIF AU**« CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA SUITE DE LA CONVERSION D’UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE »[[52]](#footnote-53)

***ÉTATS D’ACCUEIL UNIQUEMENT***

**Article 27 de la Convention Adoption de 1993**

*Article 27*

*(1) Lorsqu'une adoption faite dans l'Etat d'origine n'a pas pour effet de rompre le lien préexistant de filiation, elle peut, dans l'Etat d'accueil qui reconnaît l'adoption conformément à la Convention, être convertie en une adoption produisant cet effet,*

*a) si le droit de l'Etat d'accueil le permet ; et*

*b) si les consentements visés à l'article 4, lettres (c) et (d), ont été ou sont donnés en vue d'une telle adoption.*

*(2) L'article 23 s'applique à la décision de conversion.*

1. **Quels sont les éléments qui ont été inclus dans ce projet de Formulaire modèle ?**

Ce projet de Formulaire contient des informations sur les éléments qui doivent être inclus dans le nouveau certificat de conformité d'une adoption à la suite de la conversion d’une adoption simple en adoption plénière dans l'État d'accueil.

1. **Dans quel contexte ce certificat de conformité doit-il être délivré ?**

Le certificat de conformité ne doit être utilisé que dans les cas où une adoption simple effectuée en vertu de la Convention Adoption de 1993 a été convertie en adoption plénière dans un État d'accueil.

1. **Ce projet de Formulaire modèle est-il obligatoire ?**

Non, il ne s'agit que d'un formulaire recommandé, qui devra éventuellement être adapté par chaque État.

1. **AUTORITÉ ÉMETTANT LE CERTIFICAT DANS L’ÉTAT D’ACCUEIL**

|  |  |
| --- | --- |
| État d’accueil  | Nom :       |
| Autorité / organe délivrant le certificat | Nom :      Adresse :       |
| Fonctionnaire complétant le Formulaire | Nom :      Titre :      Coordonnées :       |

1. **L’ENFANT**
2. Nom complet à la naissance :
3. Nom complet actuel :
4. Date de naissance :
5. Lieu de naissance :
6. Genre :
7. Adresse :
8. Date d'arrivée de l'enfant dans l'État d'accueil :
9. **LA FAMILLE ADOPTIVE**

Nom complet des futurs parents adoptifs :

1. **L’ADOPTION SIMPLE ACCORDÉE DANS L’ÉTAT D’ORIGINE**

***Note****: Veuillez joindre une copie de la décision relative à l’adoption simple au présent certificat.*

1. Autorité compétente ayant rendu la **décision relative à l'adoption simple** :
2. Date de délivrance de la **décision relative à l'adoption simple** :
3. **Parents d’origine** de l’enfant au moment de l’adoption simple (avec lesquels un lien juridique a été maintenu jusqu’à la conversion en adoption plénière) :
4. **VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES AUX FINS DE CONVERSION D’UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE**

[ ]  L’adoption simple a été accordée dans l’État d’origine.

[ ]  L’adoption simple n’a pas eu pour effet de rompre le lien de filiation préexistant entre l’enfant et sa mère et son père (art. 26(1)(c) et 27(1)).

[ ]  L’adoption simple a été reconnue automatiquement par l’État d’accueil conformément à la Convention Adoption de 1993 (art. 27(1)).

[ ]  La loi de l’État d’accueil autorise la conversion d’une adoption simple en adoption plénière (art. 27(1)(a))[[53]](#footnote-54).

1. **CONSENTEMENT À LA CONVERSION D’UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE**

Les consentements suivants sont ou ont été donnés aux fins d’une adoption plénière*[[54]](#footnote-55)* :

[ ]  Consentement des **personnes, institutions et autorités** dont le consentement est nécessaire à l’adoption (art. 4(c)). Veuillez joindre les déclarations de consentement pertinentes pour une adoption plénière ou pour la conversion d'une adoption simple en adoption plénière.

[ ]  Consentement de l’**enfant** lorsque la loi l’exige. Veuillez joindre les déclarations de consentement pertinentes pour une adoption plénière ou pour la conversion d'une adoption simple en adoption plénière.

[ ]  Eu égard à son âge et à sa maturité, l'enfant a été dûment **conseillé** et **informé** des implications d'une adoption plénière et de son consentement.

1. **ADOPTION PLÉNIÈRE**

***Note :*** *veuillez joindre la décision de conversion de l’adoption simple en adoption plénière au présent certificat.*

1. Nom de l’Autorité compétente ayant pris la **décision** de convertir l’adoption simple en **adoption plénière** :
2. Date de délivrance de la **décision de conversion en adoption plénière** :
3. **CERTIFICAT**

Nom :

Titre :

Autorité :

[ ]  **Je certifie par la présente que la conversion de l’adoption simple en adoption plénière pour**           (*nom complet de l’enfant*) a été réalisée conformément à l’article 27 de la Convention Adoption de 1993.

[ ]  **Je certifie par la présente que l'adoption a été menée à bien en application** de la Convention Adoption de 1993**.**

Fait à                 le

 ville, État date

Signature / Sceau :

1. C&R de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (2015), C&R Nos 15 et 16. Voir également les C&R de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (2005), C&R Nos 7 et 18. [↑](#footnote-ref-2)
2. C&R de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (2015), C&R No 17. Ces quatre Formulaires modèles sont disponibles dans HCCH, *Guide de bonnes pratiques No 1 : La mise en œuvre et fonctionnement de la Convention sur l’adoption internationale de 1993*, Bristol, Family Law (Jordan Publishing Limited), 2008 ([Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf)), annexe 7. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les références aux sections du présent document renvoient à la nouvelle version révisée des projets de Formulaires modèles. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez par ailleurs noter que dans l’ensemble des Formulaires modèles, le pronom personnel « il » est utilisé de manière neutre. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les États peuvent, outre ce Formulaire, mettre au point un guide détaillé sur la manière de recueillir le consentement de l’enfant dans un manuel distinct ou comme annexe au Formulaire modèle ; ce manuel ou cette annexe pourrait contenir des instructions à l’attention des agents chargés de recueillir le consentement et des témoins attestant de la nature éclairée de celui-ci.

Ce guide ou annexe distinct devrait également inclure des conseils sur la manière de préparer l'enfant à l'adoption internationale, de s'assurer que celui-ci comprend et appréhende ce qu'est une adoption internationale et ce qu'elle implique, y compris lorsque, par ex., le consentement de l'enfant n'est pas (encore) requis par la loi ou lorsque l'enfant ne fait preuve d’une maturité suffisante pour donner son consentement. Ces conseils pourraient également inclure des scénarios qui aborderaient différentes situations. [↑](#footnote-ref-6)
6. Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :

- Premièrement, **un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption**. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l’idée d’une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).

- Deuxièmement, **un** **consentement à son adoption en particulier**, après que l’enfant a été apparenté avec de futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993 (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [L]e consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s’agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu’il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ». [↑](#footnote-ref-7)
7. Note à l’attention des agents constatant le consentement : si l’enfant ne sait ni lire ni écrire, les points de la partie A doivent lui être lus clairement à voix haute une nouvelle fois un par un. S’il comprend et qu’il consent, l’enfant est invité à apposer sa « marque » (par ex., l’empreinte de son pouce) à la fin de la déclaration en lieu et place d'une signature. [↑](#footnote-ref-8)
8. Note à l'attention des agents constatant le consentement : cette section peut être complétée soit par l'enfant, soit par l’agent, en fonction de son âge et de sa maturité. Les informations présentées dans cette section doivent être identiques aux informations figurant sur les documents d'identité actuels de l'enfant. [↑](#footnote-ref-9)
9. Note à l’attention des agents constatant le consentement : Choisissez la section appropriée ci-après, A ou B et ne complétez que cette section. Si une seule adoption plénière est autorisée dans votre État, le Formulaire modèle peut alors être adapté pour ne contenir que la section A.

**Section A :** Si vous cherchez à recueillir le consentement de l’enfant à une adoption PLÉNIÈRE (à savoir, une adoption qui rompt tous les liens l’unissant à ses parents d’origine ou à ses représentants légaux actuels), peu importe que cette adoption plénière soit réalisée dans l’État d’origine ou d’accueil, utilisez uniquement la section intitulée « Adoption plénière ».

**Section B :** Si vous cherchez à recueillir le consentement de l’enfant à une adoption SIMPLE (à savoir une adoption qui NE rompt PAS les liens l’unissant à ses parents d’origine ou à ses représentants légaux actuels), utilisez uniquement la section intitulée « Adoption simple ».

Pour plus d'informations, voir : [art. 26 et 27 de la Convention Adoption de 1993](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.text&cid=69) et [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), chapitre 8.8.8. [↑](#footnote-ref-10)
10. Note à l’attention des agents constatant le consentement : il convient d’expliquer à l’enfant que cela ne concerne pas les avantages normaux d’une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc. [↑](#footnote-ref-11)
11. Si l’enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas. [↑](#footnote-ref-12)
12. Si l’enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas. [↑](#footnote-ref-13)
13. Si l’enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas. [↑](#footnote-ref-14)
14. Si l’enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas. [↑](#footnote-ref-15)
15. Si l’enfant sait lire. [↑](#footnote-ref-16)
16. Ou apposé sa marque (si l’enfant ne sait ni lire ni écrire). [↑](#footnote-ref-17)
17. Si l’enfant sait lire. [↑](#footnote-ref-18)
18. Ou apposé sa marque (si l’enfant ne sait ni lire ni écrire). [↑](#footnote-ref-19)
19. Le présent Formulaire modèle est susceptible de faire l’objet d’adaptations eu égard à la législation nationale. À titre d’exemple, certaines informations y figurant ne peuvent être transmises aux futurs parents adoptifs. Les données à caractère personnel telles que les noms des personnes ayant la responsabilité de l'enfant concerné, les documents tels que les actes de naissance, les copies des passeports ne peuvent être divulgués tant que l'apparentement n'a pas eu lieu.

Le présent Formulaire modèle complète tout rapport sur l’enfant rédigé préalablement ou au moment de son placement. Il peut être complété par les Formulaires modèles relatifs au rapport médical sur l’enfant (voir [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), annexe 7). [↑](#footnote-ref-20)
20. Lorsque l’enfant a été trouvé et qu’en conséquence, certaines de ces informations ne sont pas disponibles, veuillez simplement écrire « inconnu » et fournir le plus de détails possible dans la section B ci-dessous. [↑](#footnote-ref-21)
21. Par ex., les caractéristiques physiques, les traits de personnalité, les intérêts, le lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-22)
22. Veuillez noter que les enfants en cours d'adoption doivent recevoir un certificat de naissance et que l'adoption ne doit pas avoir lieu tant que l'enfant n'a pas reçu ce certificat. [↑](#footnote-ref-23)
23. La nationalité désigne le statut juridique d'un individu relevant d’un État souverain et bénéficiant des droits et de la protection du gouvernement de cet État. Dans certains États, ce statut juridique est désigné par le terme « citoyenneté ». Les références à la « nationalité » doivent donc être comprises comme incluant la « citoyenneté ». [↑](#footnote-ref-24)
24. Veuillez noter que dans la plupart des cas, il ne sera possible de cocher « oui » que dans l'une ou l'autre des cases a, b, c ou d (c.-à-d. qu'il serait particulièrement rare que les circonstances qui ont conduit à déclarer l'enfant adoptable nécessitent de cocher « oui » plus d'une fois). [↑](#footnote-ref-25)
25. Ou n’ayant pas atteint l’âge de la majorité si celle-ci est atteinte après 18 ans. [↑](#footnote-ref-26)
26. Voir [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), chapitre 7.2.1. [↑](#footnote-ref-27)
27. *Ibid.* chapitre 2.2.3 et annexe 7, Formulaire modèle – « Déclaration de consentement à l’adoption ». [↑](#footnote-ref-28)
28. Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :

- Premièrement, **un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption**. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l’idée d’une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).

- Deuxièmement, **un** **consentement à son adoption en particulier**, après que l’enfant a été apparenté avec de futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993 (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [L]e consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s’agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu’il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ».

Compte tenu de ce qui précède, le consentement dont il est question dans cette section se réfère au premier consentement et non au consentement requis par l'art. 4 de la Convention Adoption de 1993. [↑](#footnote-ref-29)
29. L’adoptabilité psychosociale de l’enfant est habituellement déterminée au moyen d’une appréciation qu’un environnement familial sera bénéfique pour l’enfant (et qui sera capable de s'adapter à un tel environnement), qu'il comprend les conséquences d’une adoption et qu’il estime que le fait d’être adopté répond à son intérêt supérieur. Voir [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), chapitre 7.2.1. [↑](#footnote-ref-30)
30. Si l'une de ces informations n'est pas disponible parce que l'enfant a été retrouvé, veuillez indiquer « inconnu » et fournir autant de détails que possible. [↑](#footnote-ref-31)
31. Voir [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), annexe 7.6. [↑](#footnote-ref-32)
32. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM). Cette classification est disponible sur le site < [www.who.int/classifications/classification-of-diseases](https://www.who.int/classifications/classification-of-diseases) >. [↑](#footnote-ref-33)
33. Si l'une de ces informations n'est pas disponible parce que l'enfant a été trouvé, veuillez indiquer « inconnu » et fournir autant de détails que possible. [↑](#footnote-ref-34)
34. Veuillez fournir des informations qui ne datent pas de plus de six mois au moment de la préparation de ce rapport. [↑](#footnote-ref-35)
35. Voir [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), annexe 7.6. [↑](#footnote-ref-36)
36. De manière générale et par souci de commodité, ce Formulaire modèle fait référence aux futurs parents adoptifs au pluriel. Il est néanmoins possible de remplir le Formulaire pour un seul futur parent adoptif. [↑](#footnote-ref-37)
37. Veuillez noter que les sections A à H du présent Formulaire modèle suivent l’ordre établi dans l’art. 15(1) de la Convention Adoption de 1993 concernant les questions qui doivent être abordées dans le rapport sur les futurs parents adoptifs. [↑](#footnote-ref-38)
38. La nationalité désigne le statut juridique d'un individu relevant d’un État souverain et bénéficiant des droits et de la protection du gouvernement de cet État. Dans certains États, ce statut juridique est désigné par le terme « citoyenneté ». Les références à la « nationalité » doivent donc être comprises comme incluant la « citoyenneté ». [↑](#footnote-ref-39)
39. Note : la section H ci-dessous sollicite des informations concernant les caractéristiques des enfants que les futurs parents adoptifs ont été reconnus aptes à s’occuper. Cette question ne porte que sur l’existence d’une limite éventuelle de la reconnaissance de la qualification et de l’aptitude des futurs parents adoptifs. [↑](#footnote-ref-40)
40. Il peut s’agir, par ex., d’alcool, de substances réglementées ou de toute autre substance entravant la capacité à s’acquitter de ses obligations au travail, à l'école ou à la maison ou susceptibles de créer d’autres problèmes sociaux ou interpersonnels pouvant avoir un impact négatif sur l’aptitude à adopter des futurs parents adoptifs. [↑](#footnote-ref-41)
41. En cas d'antécédents criminels, les raisons pour lesquelles cela ne nuit pas à l’aptitude à adopter des futurs parents adoptifs (par ex., une contravention ou une infraction sans lien avec les capacités requises pour élever un enfant). Quant aux preuves de réhabilitation, il peut s’agir d’une évaluation de la gravité de toute arrestation, condamnation ou de tout antécédent de violence, du nombre d'incidents, du temps écoulé depuis la survenance du dernier incident, du fait que l’auteur de l’infraction reconnaisse ses responsabilités, ainsi que de tout type de programmes de conseils ou de réhabilitation suivi avec succès, ou d’une opinion écrite d’un professionnel habilité, à l’instar d’un psychiatre, d’un psychologue clinicien ou d’un travailleur social. [↑](#footnote-ref-42)
42. Certains États d'accueil sont d'avis qu'un rapport très détaillé peut être perçu par un grand nombre d'enfants et de familles adoptives comme inapproprié et intrusif. Ainsi, la période durant laquelle et la fréquence à laquelle les rapports de suivi de l’adoption doivent être produits et l'étendue des informations fournies par ceux-ci doivent être pondérées et adaptées en fonction de l'âge de l'enfant et de son droit à la vie privée (voir GGP No 1, para. 600), des attentes élevées vis-à-vis des futurs parents adoptifs (et des normes rigoureuses imposées en termes d'aptitude à l'adoption) et de leur droit à prendre soin de leur enfant et à l'élever sans être constamment surveillés par les agents de l'État d'accueil ou de l'État d'origine.

Outre le suivi de l'adoption, les informations contenues dans ce rapport peuvent être utilisées pour améliorer les services de soutien postérieurs à l’adoption. [↑](#footnote-ref-43)
43. L'annexe 4 présente le contenu à la fois d'un formulaire détaillé qui peut servir d'inspiration pour le **rapport de suivi de l’adoption initial** (ou dans le cas d’un jeune enfant), et d'un **rapport de suivi subséquent** comprenant des questions plus générales qui tente de prendre en considération le droit des adoptés à être traités comme les autres enfants (c.-à-d. ne pas avoir d’obligations supplémentaires qui ne s’appliquent pas aux enfants qui ne sont pas adoptés) et leur droit à la vie privée vis-à-vis des agents de l'État d'accueil et de l'État d'origine.

Les États peuvent également souhaiter utiliser (et / ou adapter) ce formulaire pendant la procédure d'adoption, pour rendre compte de la période de socialisation entre l'enfant et les futurs parents adoptifs. [↑](#footnote-ref-44)
44. Un rapport de suivi de l’adoption initial désigne le premier rapport fourni à l'État d'origine à la suite de l'adoption internationale et il peut être alors plus pertinent de fournir des informations plus complètes. Pour plus d'informations, voir GGP No 1, chapitre 9.3. [↑](#footnote-ref-45)
45. Dans la mesure du possible, et en particulier pour le rapport initial, les informations sur la santé de l'enfant et ses besoins spéciaux doivent être complétées par des professionnels qualifiés. [↑](#footnote-ref-46)
46. Un rapport de suivi de l’adoption subséquent désigne les rapports ultérieurs qui peuvent être demandés par l'État d'origine à la suite du rapport de suivi de l’adoption initial. Pour plus d'informations, voir le Guide de bonnes pratiques No 1, chapitre 9.3. [↑](#footnote-ref-47)
47. Conformément à l’art. 17(c) de la Convention Adoption de 1993 et dès lors que toutes les conditions visées par la Convention sont respectées, le moment d’intervention de ce Formulaire et de l’accord des Autorités centrales de l’État d’accueil et de l’État d’origine en vue de la poursuite de la procédure d’adoption peut suivre différentes tendances selon la pratique nationale. [↑](#footnote-ref-48)
48. Il est recommandé d'utiliser le Formulaire modèle pour le rapport sur les futurs parents adoptifs. [↑](#footnote-ref-49)
49. Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :

- Premièrement, **un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption**. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l’idée d’une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).

- Deuxièmement, **un** **consentement à son adoption en particulier**, après que l’enfant a été apparenté avec de futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993 (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [L]e consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s’agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu’il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ».

Compte tenu de ce qui précède, le consentement dont il est question dans cette section se réfère au premier consentement et non au consentement requis par l'art. 4 de la Convention sur l'adoption. [↑](#footnote-ref-50)
50. Il est recommandé d’utiliser le Formulaire modèle pour le rapport sur l’enfant. [↑](#footnote-ref-51)
51. Autrement dit, que l’enfant est en mesure de quitter l’État d’origine. [↑](#footnote-ref-52)
52. Ce certificat de conformité ne doit être rempli que par l’État d’accueil après la conversion dans cet État d’une adoption simple en adoption plénière en application de l’art. 27 de la Convention Adoption de 1993.

Une **adoption simple** désigne une adoption qui NE rompt PAS les liens unissant l’enfant et ses parents d’origine ou ses représentants légaux.

Une **adoption plénière** désigne une adoption qui rompt les liens unissant l’enfant et ses parents d’origine ou ses représentants légaux. Pour plus d'informations, voir Convention Adoption de 1993 et le [Guide de bonnes pratiques No 1](http://www.hcch.net/upload/adoguide_f.pdf), chapitre 8.8.8. [↑](#footnote-ref-53)
53. L’État d’accueil applique son propre droit, pour déterminer si cette conversion doit ou non avoir lieu. [↑](#footnote-ref-54)
54. Voir art. 27(1)(b) de la Convention Adoption de 1993, qui exige que « les consentements visés à l'art. 4, alinéa (c) et (d), ont été ou sont donnés en vue d'une telle adoption ». Les autorités compétentes pertinentes sont encouragées à utiliser une version adaptée du Formulaire modèle relatif au consentement (par ex., déclaration de consentement à l’adoption, déclaration de consentement de l’enfant à l'adoption). [↑](#footnote-ref-55)